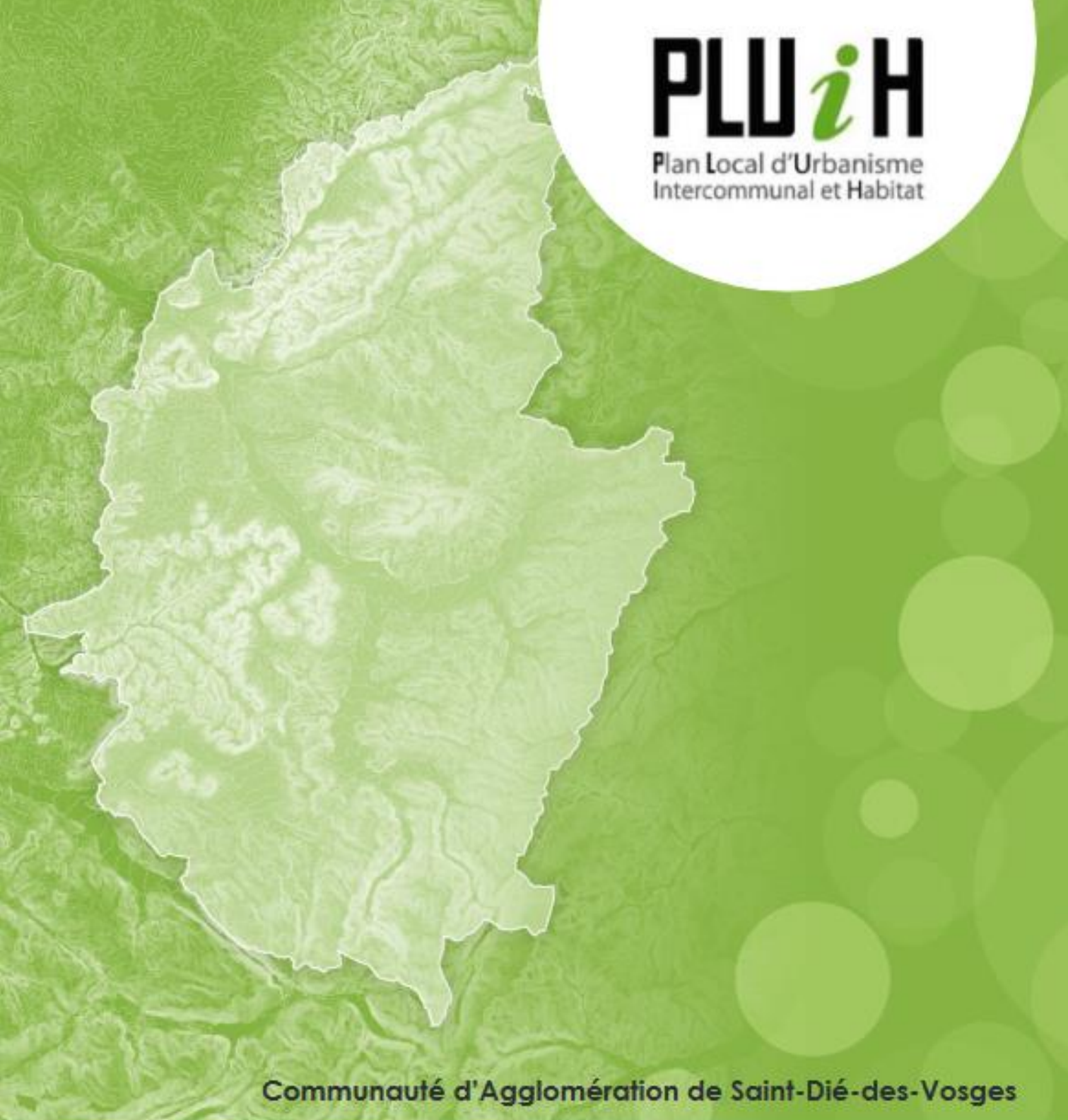




Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges

7 - BILAN DE LA CONCERTATION

PROJET DE PLUI-H ARRÊTÉ PAR DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
LE PRÉSIDENT

Sommaire

Table des matières

1.	Cadre règlementaire.....	4
1.1.	Cadre général	4
1.2.	Délibérations de la CADDV	5
2.	La concertation dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.....	7
2.1.	Les moyens d'information.....	7
2.1.1.	La presse locale	7
2.1.2.	Le site internet dédié de l'Agglomération.....	9
2.1.3.	Les bulletins communaux et intercommunaux	10
2.2.	Les actions de concertation.....	12
2.2.1.	Mise à disposition de registres de concertations dans chacune des communes et au siège de l'Agglomération.....	12
2.2.2.	Une adresse mail spécifique contact-pluih@ca-saintdie.fr	15
2.2.3.	Les tournées des communes	15
2.2.4.	Des commissions « urbanisme » spécifiques	15
2.2.5.	Organisations de réunions publiques.....	17
2.2.5.1.	Réunions publiques « pédagogie du PLUiH »	17
2.2.5.2.	Ateliers thématiques d'information et de concertation	17
2.2.5.3.	Réunions publiques « restitution du diagnostic »	19
2.2.5.4.	Réunions publiques « Projet d'Aménagement et de Développement Durables »	19
2.2.6.	Les ateliers « élus »	21
2.2.6.1.	Réunions plénières « PADD »	21
2.2.6.2.	Réunions plénières « Règlement »	21
2.2.6.3.	Ateliers de travail Programme d'Orientations et d'Actions.....	22
3.	Clôture de la concertation.....	23
	Annexe 1 – Publications dans la presse.....	24
	Annexe 2 – Publications dans L'Agglo, Le Mag	42
	Annexe 3 – Bilan des registres de concertation	50

1. Cadre réglementaire

1.1. Cadre général

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 a rendu obligatoire la concertation auprès du public lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) et ce, jusqu'à son arrêt en Conseil communautaire.

L'article L. 103-2 du Code de l'urbanisme créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

1° L'élaboration ou la révision du plan local d'urbanisme ;

[...] »

L'article L. 103-3 du Code de l'urbanisme créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par :

1° L'autorité administrative compétente de l'Etat lorsque la révision du document d'urbanisme ou l'opération sont à l'initiative de l'Etat ;

2° L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas.

[...] »

L'article L. 103-4 du Code de l'urbanisme créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente. »

L'article L. 103-6 du Code de l'urbanisme créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« A l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée à l'article L103-3 en arrête le bilan. Lorsque le projet fait l'objet d'une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement, le bilan de la concertation est joint au dossier de l'enquête. »

L'article L. 153-8 du Code de l'urbanisme précise : « Le PLUi est élaboré à l'initiative de l'EPCI compétent en matière de PLUi, en collaboration avec les communes membres. L'organe délibérant de l'EPCI arrête les modalités de cette collaboration après avoir réuni une conférence intercommunale rassemblant, à l'initiative de son Président, l'ensemble des maires des communes membres.

L'article L. 153-11 du Code de l'urbanisme précise : « L'autorité compétente mentionnée à l'article L. 153-8 prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal et précise les objectifs poursuivis et les modalités de concertation, conformément à l'article L. 103-3. »

A l'arrêt du PLUi-H, l'autorité compétente tire le bilan de la concertation. Ce bilan énonce les moyens de concertation mis en œuvre tout au long de la procédure d'élaboration, et relate d'une part, les remarques émises par les personnes ayant participé à la concertation et d'autre part, les analyses au regard du projet global de l'intercommunalité.

1.2. Délibérations de la CADDV

La délibération n°2018-04-02 du 27 mars 2018 relative à la prescription d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH), à l'échelle du territoire intercommunal, précise les modalités de concertation prévues par l'intercommunalité tout au long de la procédure :

- Page internet dédié au PLUiH sur le site internet de la Communauté d'Agglomération
- Publications dans les bulletins communaux et intercommunaux
- Panneaux d'exposition au format A0 aux étapes et lieux définis pour les réunions publiques
- Des informations diverses en mairie et au siège de la Communauté d'Agglomération
- Mise à disposition de registres de concertation dans toutes les mairies et au service urbanisme de la Communauté d'Agglomération
- Organisation de deux réunions publiques par regroupement de communes à deux étapes clés
 - o Réunion de lancement « Pédagogie » du PLUiH
 - o Réunion de présentation du diagnostic et du Projet d'Aménagement et de Développement Durables
 - o Ces réunions auront lieu à Corcieux, Fraize, Provenchères-et-Colroy, Raon l'Etape, Saint-Dié-des-Vosges et Senones

La délibération n°2018-04-03 du 27 mars 2018 relative aux modalités de collaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH), précise les modalités de collaboration prévues entre l'Agglomération et les communes membres dans le cadre de l'élaboration du document.

Sont prévues dans la délibération susmentionnée :

- Une conférence intercommunale préalablement à la prescription du PLUiH sur le territoire
- Une conférence intercommunale préalablement à l'approbation du PLUiH. Lors de cette conférence intercommunale, devront être présentés le dossier d'enquête publique et le rapport du commissaire enquêteur

- Des réunions par regroupement de communes :
 - Pédagogie du PLUiH
 - Restitution du diagnostic
 - Présentation des orientations générales du PADD
 - Réunion de travail au moment de la traduction réglementaire

2. La concertation dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges

2.1. Les moyens d'information

2.1.1. La presse locale

Tout au long de l'élaboration du PLUi-H, des articles ont été édités sur différents supports de presse. Ces articles pouvaient concerner l'annonce d'événements liés à la concertation portant sur le PLUi-H, leur restitution ou toute autre information portant sur le processus d'élaboration du document d'urbanisme.

L'Agglomération est majoritairement à l'origine des publications, mais les communes ont également sollicité des insertions et articles de presse via les correspondants locaux.

SENONES Intercommunalité

De nouvelles règles d'urbanisme dans les années à venir

Une cinquantaine de personnes venues de Senones et des communes du haut de la vallée ont répondu à l'invitation de la communauté d'agglomération qui proposait une réunion publique sur le thème du plan local d'urbanisme intercommunal et habitat - PLUiH.

Information et concertation, présentation de la démarche et des enjeux, pour une meilleure gestion de l'espace, une stratégie de développement sur mesure. Le PLUiH, c'est un

vaste programme, un projet politique intercommunal qui vise à harmoniser et encadrer l'aménagement des communes pour les 10 à 15 ans à venir.

Au bureau, la communauté d'agglomération était représentée par Jean-Luc Béverina et Bernard Maetz, vice-présidents, Hervé Vauthier, chef de projet de développement durable, l'agence Scalen, qui pilote le dossier. La parole officielle a fixé le but final, un document stratégique fixant le droit des sols, la qualification constructible des parcelles, un plan local de l'habitat, dans un ensemble paysager

cohérent, un projet commun pour les 77 communes... Une question phare : « Comment allons-nous vivre demain ? »

Réunions et ateliers thématiques vont se succéder durant 3 à 5 ans. La population sera invitée à participer. Les réactions du public ont été nombreuses : « Que deviendra le territoire si la situation économique continue à se dégrader ?... » Les interventions ont porté sur le maintien des services publics, la mobilité, l'état des routes, le nombre des maisons à vendre qui augmente, le coût de l'opération, l'avenir de la Dotation



Le projet politique intercommunal qu'est le PLUiH a été défendu par les deux vice-présidents de l'Agglo lors de la réunion publique.

d'équipement des territoires ruraux, la révision des parcelles constructibles... Les prochaines réunions pu-

bliques auront lieu à 19 h, lundi 24 juin à Saint-Dié, mercredi 26 à Fraize, jeudi 27 à Raon-l'Étape.

Vosges Matin – 24/06/2019

FRAIZE Société

Les habitants invités à participer à l'élaboration du plan d'urbanisme

La démarche et les enjeux du Plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat, porté par la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, ont été présentés à la population au cours d'une réunion publique. Les habitants sont conviés dès maintenant à participer au projet.

Dans le cadre du lancement de son « Plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat » (PLUiH), la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges a organisé une réunion d'information mercredi au Cam. Jean-Luc Béverina et Bernard Maetz, vice-présidents de la com

d'agglomération, Hervé Vauthier, directeur de l'urbanisme, Bernard Christen du bureau d'études Pragma, Mickaël Klein de l'agence Scalen... qui en étaient à leur 5^e réunion, ont présenté l'organisation de la démarche du PLUiH mise en place depuis 2017 afin que les élus des 77 communes s'approprient le projet, ainsi que ses enjeux, les grandes étapes de son élaboration et les moyens envisagés pour y associer tous les habitants.

Des questions pertinentes

Malgré la chaleur, une cinquantaine d'habitants de la vallée avaient fait le déplacement. D'emblée, les questions ont été pertinentes dans la salle et, à

l'écoute de certaines d'entre elles, force était de constater que beaucoup de gens étaient venus pour savoir si un terrain non constructible pourrait le devenir dans le cadre du nouveau Plan, ou inversement. Apparemment, ce serait possible dans certains cas. Mais le Plan national vise plutôt à resserrer l'habitat dans les centres-bourgs que d'étendre les villes et villages. Les habitants pourront donner leurs avis pour assouplir le Plan national. Mais, au final, c'est la com d'agglomération qui décidera.

Le pessimisme était bien ressenti dans les rangs : par expériences du passé, certains se demandent si cela vaut le coup d'y mettre de l'énergie pour ne pas être entendu. D'autres trouvent plus logique l'on envisage d'abord de se pencher sur l'économie désastreuse, sur le réseau routier et sanitaire de camions traversant les villages, n'apportant rien sinon des désagréments : à quoi bon construire si personne ne trouve



Les intervenants ont présenté le projet et invité les habitants à y participer pour l'avenir du territoire de la communauté d'agglomération.

le territoire attractif pour venir y implanter du travail et y vivre à plein temps en famille, pour faire vivre les commerces et les écoles.

Que tout le monde se rassure, ce plan n'est pas un document d'urbanisme qui fixe uniquement les règles d'occupation des sols et de construction. Il devra aussi

fixer les grandes orientations en matière d'habitat, mobilité, ressources naturelles, tourisme, développement économique et foncier.

Quel territoire veut-on pour 2050 ? Les habitants sont conviés dès maintenant à participer au projet avec optimisme.

Pour tout renseignement

Un cahier est ouvert dans les mairies. Tous les renseignements sont indiqués sur www.ca-saintdie.fr

Vosges Matin – 03/07/2019

L'Agglo se projette sur son territoire en 2035

Démographie, mobilité, économie, culture... Le conseil communautaire a fait un point d'étape dans le cadre du Projet d'aménagement et développement durables en cours d'établissement. Un chiffre est primordial : conserver 75 000 habitants sur le territoire. Avec tous les efforts qui vont avec.

75 000. C'est le chiffre-clé de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges d'ici à 2035. Ce lundi le conseil communautaire s'est à nouveau penché sur le Projet d'aménagement et développement durables (PADD) dans le cadre de la définition du PLUiH (Plan local d'urbanisme intercommunal et habitat) que la collectivité doit impérativement remettre à l'État d'ici à l'automne 2023 pour une mise en œuvre au printemps prochain. Les élus planchent dessus depuis 2017 au travers de 18 ateliers avec l'aide du bureau d'études Pragma qui en a présenté les principales orientations autour de la vitalité démographique et l'attractivité ; la vitalité économique ; la mobilité, « tout ce qui peut susciter le désir de rester, revenir ou venir habiter en Déodatia », résume Bernard Christen, du bureau d'études.

Les axes de travail détermineront les aides de l'État en fonction des domaines. D'où l'im-



Pour faire venir ou revenir de nouveaux habitants sur son territoire, la Déodatia doit développer son offre d'habitats et le tourisme. Photo d'archives VM/Cedric CITRAIN

portance d'avoir des données « crédibles à défendre ». La première d'entre elles concerne le nombre d'habitants : « Les projections de l'Insee montrent qu'il pourrait y avoir seulement 70 000 habitants sur le territoire d'ici 2035. On le voit, le premier défi c'est la stabilité démographique. »

3 100 logements en plus à prévoir

À ce titre, le Covid est plutôt positif pour les territoires ruraux ou les petites villes avec le télétravail et la volonté de beaucoup de citadins de retrouver la campagne. C'est là que la Déo-

datia a des atouts paysagers et patrimoniaux à faire valoir. Encore faut-il pouvoir proposer des équipements qui facilitent la vie au quotidien (transports, santé, écoles et offre culturelle).

En termes d'habitat, le PADD prévoit que pour loger les 75 000 habitants à l'horizon 2035 il faut 3 100 unités d'habitations supplémentaires. « Attention pas uniquement des logements neufs, ça n'est pas crédiblement défendable quand on a une vacance de 12 %. Il faut rénover beaucoup et bâtir un peu, 1 500 logements », reprend Bernard Christen. Et laisser une place

au tourisme sur lequel la Déodatia doit pouvoir s'appuyer dans les années à venir.

« D'accord mais comment faire, en même temps, pour maîtriser les prix du foncier qui empêchent les jeunes couples de s'installer ? », demande Bernard Thomas. Le maire de Gépépal connaît bien la problématique, à deux pas de Gérardmer, sa commune subit une forte pression foncière avec des maisons secondaires notamment. Le bureau d'études n'a pas toutes les réponses, pas toutes les cartes en main non plus. D'autres ateliers suivront.

Marion JACOB

Vosges Matin – 15/11/2022

Déodatia

Le calendrier du nouveau PLUiH de l'Agglo dévoilé en réunion publique

Une réunion publique s'est tenue ce mardi 3 septembre à la salle Caribonnar pour présenter le nouveau Plan local d'urbanisme intercommunal habitat (PLUiH) à l'étude depuis six ans. On fait le point.

Pour répondre aux besoins du territoire, rendre la Déodatia plus attractive et faire face à la baisse démographique, un nouveau Plan local d'urbanisme intercommunal habitat (PLUiH) est en cours d'élaboration. Plusieurs réunions publiques sont organisées sur l'Agglo pour en présenter les grandes lignes.

● Qu'est-ce qu'un PLUiH ?

Le PLUiH fixe le droit du sol et de la construction. Il contient trois documents : le règlement écrit, le plan de zonage et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP). Le nouveau PLUiH, qui est en cours d'élaboration depuis six ans, couvrira les 77 communes de l'Agglo et viendra donc remplacer les docu-

ments d'urbanisme qui faisaient jusqu'ici foi à l'échelle de l'Agglo, soit 28 plans locaux d'urbanisme (PLU), 16 cartes communales et 33 règlements nationaux de l'urbanisme (RNU). Les projections sont faites pour 15 ans, mais le document reste ouvert et évolutif.

● Qui élabore ce PLUiH ?

Ce PLUiH est le fruit d'un travail collectif mené par deux bureaux d'études (Nege/Pragma et Atelier des territoires), ainsi que par les services de la communauté d'agglomération, les élus communautaires et les équipes municipales.

● Comment a été construit ce PLUiH ?

Ce nouveau PLUiH a été conçu au service d'un projet de territoire nommé Projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Pièce maîtresse du PLUiH, le PADD prend en compte les enjeux supra-locaux, nationaux, européens et se réfère également à la loi Climat et résilience votée en août 2021. Loi qui renforce les objectifs environ-



Le nouveau PLUiH concernera les 77 communes de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges. Photo d'illustration Florent Seiler

nementaux, notamment la préservation des zones humides, la limitation de l'artificialisation des sols, qui devra passer à moins de 55 hectares pour 2032-2040 tout comme celle de la consommation foncière, qui devra être réduite à 110 hectares pour limiter les constructions.

Les zones naturelles (N) et les zones agricoles (A) demeureront inconstructibles, mais des

possibilités d'extension du bâti existant seront possibles sous certaines conditions. À noter que l'ensemble des règles applicables à chacune des quatre zones qui ont été identifiées par les auteurs du projet seront connues d'ici quelques semaines.

● Où en est-on ?

Le projet de PLUiH, en cours de finalisation, devrait être ar-

rêté en novembre par le conseil communautaire. C'est à ce moment-là que sera présenté le plan de zonage, ce document qui précise quelle zone et quel secteur appartiennent à un terrain et à quel règlement il sera soumis.

De décembre 2024 à février 2025, le PLUiH entrera dans la phase de consultation des personnes publiques associées (PPA) et des communes.

En avril 2025 démarra l'enquête publique. Entre juin et septembre 2025, sur la base des PPA et du rapport de l'enquête publique, le dossier sera normalement finalisé, avec une approbation finale du conseil communautaire prévue à l'automne 2025, date à laquelle le nouveau PLUiH entrera en vigueur.

● Cahier de doléances

Des registres de concertation sont déjà accessibles dans toutes les communes de l'Agglo. Chacun y est libre de formuler ses remarques. Des réponses seront apportées au cas par cas.

● Léo Viry

Vosges Matin – 05/09/2024

L'ensemble des publications concernant le PLUiH dans la presse figure en annexe 1 du présent bilan.

2.1.2. Le site internet dédié de l'Agglomération

Le site internet de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges comprend une page dédiée au PLUi-H (<https://www.ca-saintdie.fr/vie-pratique/urbanisme/pluih>), ainsi qu'un site spécifique (<http://pluih-ca-saint-die.fr/>)

La page sur le site de l'Agglomération permet de donner des informations assez génériques sur le PLUiH (cadre législatif, orientations, calendrier notamment), et invite à consulter le site internet dédié via un lien.

Le site spécifique au PLUiH permet d'informer l'ensemble des personnes intéressées (institutionnels, partenaires, habitants, etc.) de l'état d'avancement de la procédure d'élaboration du PLUiH, de s'informer des réunions publiques à venir, mais aussi de télécharger les différents documents mis en ligne, qu'il s'agisse de pièces « officielles » ou non.

Sont ainsi disponibles en téléchargement :

- Les délibérations : prescription du PLUiH, modalités de collaboration, modification du comité de pilotage, début sur le PADD

Délibérations du Conseil communautaire	
Délibération du 27 mars 2018 : Prescription du PLUiH DEL-prescription_27-03-2018.pdf	Détails Télécharger
Délibération du 27 mars 2018 : Modalités de collaboration du PLUiH DEL-modalites-collaboration_27-03-2018.pdf	Détails Télécharger
Délibération du 22 novembre 2021 : Modification de la composition du comité de pilotage et du comité technique du PLUiH 2021_10_22-Modification_comites_PLUiH.pdf	Détails Télécharger
Délibération du 14 novembre 2022 : Débat sur les orientations du PADD 2022_12_02-Debat_orientations_PADD_du_PLUiH.pdf	Détails Télécharger

- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Documents du PLUiH	
PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durables PADD_05-10-2022_web.pdf	Détails Télécharger

- Les supports de présentation et comptes-rendus des ateliers

ACCUEIL OBJECTIFS ETAPES CONCERTATION TÉLÉCHARGEMENTS JE PARTICIPE		
Flyer : ateliers thématiques de septembre-octobre 2019		
 flyer-pluih2-comm-ateliers-septembre.pdf	Détails	Télécharger
Atelier thématique du 18 septembre 2019 - Paysage - support de présentation		
 1-Atelier-thematique-Paysage_20190918.pdf	Détails	Télécharger
Atelier thématique du 25 septembre 2019 - Mobilité - support de présentation		
 2-Atelier-thematique-Mobilite_20190925.pdf	Détails	Télécharger
Atelier thématique du 25 septembre 2019 - Mobilité - compte rendu		
 2-CR-Mobilite-20190925.pdf	Détails	Télécharger
Atelier thématique du 2 octobre 2019 - Economie et emploi - support de présentation		
 3-Atelier-thematique-Economie_20191002.pdf	Détails	Télécharger
Atelier thématique du 9 octobre 2019 - Equipements, commerces et services aux habitants - support de présentation		
 4-Atelier-thematique-Services_20191009.pdf	Détails	Télécharger
Atelier thématique du 16 octobre 2019 - Démographie et habitat - support de présentation		
 5-Atelier-thematique-Demo-Habitat_20191016.pdf	Détails	Télécharger
Atelier thématique du 16 octobre 2019 - Démographie et habitat - compte rendu		
 5-CR-Demographie-Habitat-20191016.pdf	Détails	Télécharger

- Les supports de présentations des différentes réunions publiques (2019 et 2024)

ACCUEIL OBJECTIFS ETAPES CONCERTATION TÉLÉCHARGEMENTS JE PARTICIPE		
Réunions publiques		
Support de présentation - réunions publiques de lancement du PLUIH - Juin 2019		
 201906_RP-lancement-PLUIH-CASDDV-VF.pdf	Détails	Télécharger
Support de présentation : Présentation des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables et de la méthodologie de définition du zonage et du règlement - Septembre 2024		
 202409_PLUIH_CASDDV_RP.pdf	Détails	Télécharger

2.1.3. Les bulletins communaux et intercommunaux

Tout au long de la procédure, les communes ont fait le choix de communiquer au travers de leurs bulletins communaux (format papier) ou leurs applications spécifiques (ex : Illiwap).

Les articles publiés, rédigés par les services de l'Agglomération ou directement par les communes, leur a permis d'informer les habitants des étapes clés de la procédure d'élaboration.

Le magazine communautaire « L'Agglo, Le Mag » a également rédigé plusieurs articles sur le PLUIH, à différentes étapes. Ce magazine est diffusé tous les trimestres à l'ensemble des foyers du territoire (40 000 exemplaires)

URBANISME ET HABITAT : UN PLAN POUR L'AVENIR

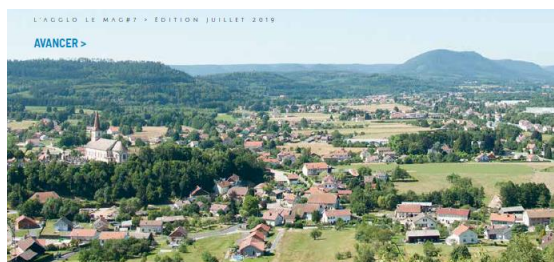
La Communauté d'Agglomération, compétente en matière d'urbanisme, va élaborer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat. Il s'agit d'une occasion unique de développer une vision stratégique et partagée du développement spatial du territoire, au regard de ses besoins et dans le respect des principes du développement durable. En plus de répondre aux différents objectifs contenus dans la loi NOTRe, la Communauté d'Agglomération proposera un projet de développement équilibré :

- pour assurer l'attractivité et le rayonnement du territoire en valorisant ses atouts
- pour renforcer l'attractivité résidentielle et assurer les équilibres territoriaux

- pour relever les défis environnementaux
- pour contribuer au développement et à l'attractivité économique du territoire et assurer la création d'emplois et de richesses.

Alors qu'aujourd'hui encore, il existe une diversité des situations communales (28 PLU, 16 Cartes Communales, 33 communes soumises au Règlement National d'Urbanisme, 1 Plan d'Occupation des Sols), le PLUIH ne pourra se faire sans concertation avec les communes de l'Agglomération afin d'aboutir à un projet co-construit, mais aussi avec les habitants, les associations et les personnes concernées : dessiner le prochain visage du territoire nécessite une mobilisation la plus large possible.

L'Agglo, Le Mag – Avril 2018



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE L'ÉLABORATION DU PLUIH EST ENGAGÉE !

PLUIH... Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal-Habitat est un document concret qui définit le droit du sol et de la construction pour toutes les communes. Son élaboration est tombée dans l'escarcelle de la Communauté d'Agglomération, un «cadeau» que l'intercommunalité dédote souhante voir aboutir après un maximum de concertation avec les élus et les habitants. On vous dit tout !

Le PLUIH est un document concret qui définit le droit du sol et de la construction pour toutes les communes du territoire. C'est le PLUIH qui définit, via son plan de zonage, où l'on peut construire et où l'on ne peut pas construire et quelles règles de constructibilité il faut respecter. Ce droit du sol et de la construction est fait au service du projet de territoire. Une fois approuvé avec le vote du PLUIH par le conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, il sera opérationnel et s'appliquera à toute demande de permis de construire et d'autorisation d'urbanisme. Le 27 mars 2018, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Habitat. Après une année de préparation et la sélection des bureaux d'études, l'élaboration proprement dite du PLUIH est maintenant engagée. L'ensemble de la procédure va durer plus de trois années pour aboutir à l'approbation du PLUIH le 1er décembre 2022. Le PLUIH est un document stratégique d'importance. Il va permettre de donner la parole à nos 77 communes d'un projet de territoire global porteur d'une ambition forte et

devenir pour les dix à vingt prochaines années. Ce projet permettra d'articuler de manière cohérente nos objectifs et notre vision pour l'ensemble des grands chapitres qui structurent la vitalité du territoire et son attractivité, ceci en traitant simultanément de l'urbanisme, de l'habitat, des services aux habitants, des transports et déplacements, du développement économique, du tourisme, de l'agriculture, du paysage et du cadre de vie, de l'environnement, de la biodiversité et, de manière transversale, du développement durable dans son ensemble. Le PLUIH est donc un projet collectif de co-construction et de définition d'une stratégie de développement adaptée à notre territoire, qui vise à renforcer la solidarité entre les communes membres, il comporte des règles d'urbanisme justifiées et applicables à tous et constitue une interface entre les orientations d'un éventuel document supra-communautaire et l'autorisation d'urbanisme individuel. Dans ce dossier de quatre pages consacré à l'élaboration de ce plan, vous constaterez que le document sera le fruit d'une concertation la plus large possible et ce, à différents stades de la démarche. Parce que l'avenir du territoire, c'est aussi l'avenir de chacun de ses habitants.



LE MAGAZINE DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

Une grande diversité de documents actuellement en vigueur

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le principal document d'urbanisme de planification au niveau communal ou éventuellement intercommunal. Il remplace le Plan d'Occupation des Sols (POS) depuis la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain du 12 décembre 2000, dite loi SRU. La Carte Communale (CC) est un document d'urbanisme simplifié dont peut se doter une commune qui ne dispose pas d'un Plan Local d'Urbanisme ou d'un document en tenant lieu. En l'absence de document de planification, c'est le Règlement National d'Urbanisme (RNU) qui s'applique en matière de droit du sol.

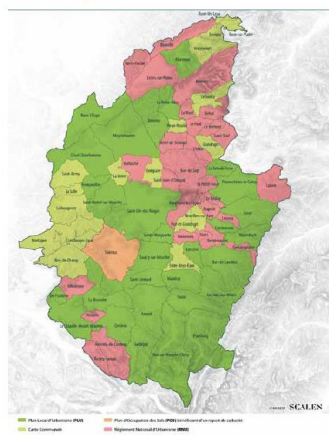
Pour faire simple (ou le moins complexe possible !) le futur PLUIH se substituera à ces différents documents en vigueur à l'échelle communale. Avec cette difficulté que le nombre de communes au sein de l'Agglomération entraîne un nombre de documents d'urbanisme différents actuellement en vigueur sur le territoire ! Comme le montre cette carte : l'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, c'est aujourd'hui 39 Plans Locaux d'Urbanisme, 19 cartes communales, 77 communes au RNU et un POS bénéficiant d'un report de caducité !



Un projet de territoire et une ambition porteuse d'avenir

Le PLUIH, un projet de territoire structuré autour de quatre grands axes

- Assurer l'attractivité et le rayonnement du territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et de l'ensemble de ses 77 communes en valorisant ses atouts, ses paysages et son cadre de vie en particulier
- Renforcer l'attractivité résidentielle et assurer les équilibres territoriaux et la vitalité démographique de toutes les communes
- Relever les défis environnementaux et inscrire le territoire dans une dynamique vertueuse de développement durable
- Renforcer le développement et l'attractivité économique du territoire pour assurer la création de richesses et la dynamique de l'emploi.



L'Agglo, Le Mag – Juillet 2019

VIVRE ENSEMBLE >

PLUIH : VOUS AVEZ LA PAROLE !

Afin de doter notre territoire et ses 77 communes d'une vision stratégique d'avenir, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges a décidé de se doter d'un Plan d'Urbanisme Intercommunal Habitat (PLUIH).

Ce PLUIH va mettre en perspective une politique ambitieuse d'aménagement et de vitalité de notre territoire. En même temps, le PLUIH va également, de manière correspondante, définir le droit du sol et de la construction pour l'ensemble de nos 77 communes. Il s'agit donc d'un document essentiel pour l'avenir de notre Communauté d'Agglomération.

L'élaboration du PLUIH va durer quelques années. Durant l'ensemble de cette procédure, nous vous proposons de participer à la démarche. Vous trouverez le détail du calendrier participatif sur le site internet de l'agglomération : www.ca-saintdie.fr/frubrique

Pour commencer, nous vous invitons dès aujourd'hui à répondre au questionnaire présenté ci-dessous directement en ligne ou après téléchargement sur le site : www.pluih-ca-saint-die.fr

La date limite des réponses est fixée au 30 novembre 2019

Réponse directe en ligne : <http://pluih-ca-saint-die.fr>

Réponse par courriel à l'adresse : jeparticipe@pluih-ca-saint-die.fr

Réponse par courrier à l'adresse : 10-12, rue des 4-Frères-Mourgon 88200 Saint-Dié-des-Vosges

AVIS, ATTENTES ET PERCEPTIONS DES HABITANTS

1. De manière générale, quels sont pour vous les atouts de votre commune ?

Nom de la commune : Réponse :

2. De manière générale, quels sont pour vous les points faibles de votre commune ?

Nom de la commune : Réponse :

3. De manière générale, quels sont pour vous les atouts de la Déodatie, du territoire de l'agglomération dans son ensemble et ses 77 communes ?

Réponse :

4. De manière générale, quels sont pour vous les points faibles de la Déodatie, du territoire de l'agglomération dans son ensemble et ses 77 communes ?

Réponse :



Pour toute question ou besoin d'aide, vous pouvez nous joindre par courriel à jeparticipe@pluih-ca-saint-die.fr



5. Pour vous, en matière de services aux habitants « écoles, petite enfance et périscolaire », trouvez-vous la situation :

☐ Très satisfaisante ☐ Satisfaisante ☐ Peu satisfaisante ☐ Insatisfaisante

Pourquoi ? :

6. Pour vous et votre vie quotidienne, en matière de services aux habitants « aides aux personnes âgées », trouvez-vous la situation :

☐ Très satisfaisante ☐ Satisfaisante ☐ Peu satisfaisante ☐ Insatisfaisante

Pourquoi ? :

7. Pour vous et votre vie quotidienne, en matière d'équipements de sports, de culture et de loisirs, trouvez-vous la situation :

☐ Très satisfaisante ☐ Satisfaisante ☐ Peu satisfaisante ☐ Insatisfaisante

Pourquoi ? :

8. Pour vous et votre vie quotidienne, en matière de commerce, trouvez-vous la situation :

☐ Très satisfaisante ☐ Satisfaisante ☐ Peu satisfaisante ☐ Insatisfaisante

Pourquoi ? :

9. Comment jugez-vous la situation économique du territoire :

☐ Très satisfaisante ☐ Satisfaisante ☐ Peu satisfaisante ☐ Insatisfaisante

Pourquoi ? :

10. Pour l'avenir du territoire et son attractivité, la valorisation du paysage et du cadre de vie vous semble-t-il être un atout :

☐ Très satisfaisante ☐ Satisfaisante ☐ Peu satisfaisante ☐ Insatisfaisante

Pourquoi ? :

Je suis : ☐ Madame ☐ Monsieur Facultatif - Nom : Facultatif - Prénom :

Âge : Profession :

J'habite (nom de la commune) :

Facultatif - Avez-vous des enfants âgés de moins de 16 ans ? Si oui, combien ? :

Facultatif - Êtes-vous membre d'une association ? Si oui, laquelle ? :

Souhaitez-vous être informé(e) des résultats du questionnaire et de la suite de la démarche (réunion d'information et d'échange, concertation...) : ☐ Oui ☐ Non

Pour bénéficier de nos informations en direct, indiquez-nous votre adresse mail :

Questionnaire diffusé dans L'Agglo, Le Mag – Octobre 2019

L'ensemble des publications concernant le PLUIH dans ce magazine figure en annexe 2 du présent bilan.

2.2. Les actions de concertation

2.2.1. Mise à disposition de registres de concertations dans chacune des communes et au siège de l'Agglomération

Un registre de concertation a été mis à disposition du public dans les 77 communes membres et au siège de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges toute la durée de l'élaboration du PLUIH. Ces registres ont permis d'assurer un suivi permanent et continu du processus de concertation avec les citoyens et usagers du territoire.

Toutes les observations et propositions des habitants, des associations locales et des personnes concernées ont ainsi pu être formulées.

Chacune des observations, dès lors qu'elle concernait le PLUIH a été analysée par les services de l'Agglomération, qui y ont apporté une réponse.

Au total, **678 requêtes** ont été mentionnées et étudiées.

64 communes sont concernées par ces requêtes.

Nb de requêtes par commune	
ALLARMONT	16
ANOULD	31
ARRENTES DE CORCIEUX	4
BAN DE LAVELINE	52
BAN DE SAPT	8
BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY	21
BARBEY SEROUX	2
BELVAL	3
BIFFONTAINE	12
BIONVILLE	3
BOIS DE CHAMP	3
CELLES-SUR-PLAINE	5
COINCHES	13
COMBRIMONT	14
CORCIEUX	16
DENIPAIRE	3
ENTRE DEUX EAUX	7
ETIVAL-CLAIREFONTAINE	14
FRAIZE	37
GERBEPAL	13
HURBACHE	1
LA BOURGONCE	8
LA CHAPELLE-DEVANT-BRUYERES	6
LA CROIX AUX MINES	9
LA HOUSIERE	29
LA PETITE FOSSE	1
LA PETITE RAON	3
LA SALLE	4
LA VOIVRE	5
LE BEULAY	1
LE MONT	4
LE PUID	7
LE SAULCY	12

LES ROUGES-EAUX	2
LESSEUX	7
LUBINE	1
LUSSE	7
LUVIGNY	2
MANDRAY	20
MENIL-DE-SENONES	1
MORTAGNE	2
MOYENMOUTIER	37
NAYEMONT-LES-FOSSES	6
NEUVILLERS-SUR-FAVE	3
PAIR ET GRANDRUPT	8
PIERRE PERCEE	6
PLAINFAING	11
PROVENCHERES	8
RAON LES LEAU	2
RAON L'ETAPE	19
RAON SUR PLAINE	6
RAVES	1
REMOMEIX	7
SAINT DIE DES VOSGES	18
SAINT JEAN D'ORMONT	2
SAINT LEONARD	25
SAINT MICHEL sur MEURTHE	9
SAINT REMY	1
SAINT STAIL	1
SAINTE MARGUERITE	19
SAULCY SUR MEURTHE	48
SENONES	8
TAINTRUX	14
WISEMBACH	10
Total général	678

La grande majorité des demandes (79%) a donc porté sur des modifications du règlement graphique, et en particulier sur la constructibilité des parcelles privées (74%).

Comme exposé lors des réunions publiques, la thématique de la consommation foncière est aujourd'hui centrale au sein des documents d'urbanisme : il s'agit de se tourner vers des modes d'aménager moins impactants pour les ressources, et le cadre réglementaire national l'encadre de plus en plus fortement.

La loi Climat et Résilience d'août 2021 et les différents décrets qui l'accompagnent fixe des objectifs avec lesquels les documents d'urbanisme (à l'échelle régionale, puis plus locale) doivent être compatibles. La constructibilité des espaces intègre alors plusieurs critères, dont la cohérence avec le

tissu déjà urbanisé, la desserte par les réseaux et voies, le faible impact paysager et environnemental, etc. qui guident les choix des élus, qui doivent nécessairement s'engager dans des arbitrages.

Typologie des demandes		
Activité touristique	51	7,5%
Classement en zone A	28	4,1%
Classement en zone N	6	0,9%
Classement en zone U	501	73,9%
Demande multiple (A/U/N)	3	0,4%
Demande spécifique	4	0,6%
Emplacement réservé	4	0,6%
Localisation impossible	12	1,8%
Ne concerne pas le PLUiH	41	6,0%
Point de règlement	19	2,8%
Remarque générale	9	1,3%
Total	678	

Dans les réponses apportées, il faut noter un quasi-équilibre entre les réponses positives (44% d'acceptées ou partiellement acceptées) et les réponses négatives (48%), signe que le PLUiH ne se positionne en simple censeur des projets présentés.

Typologie des réponses		
Accepté	159	23,5%
Partiellement accepté	136	20,1%
Localisation impossible	14	2,1%
Ne concerne pas le PLU	42	6,2%
Refusé	327	48,2%
Total	678	

Le règlement graphique du PLUi-H présenté pour arrêt n'est donc pas le résultat d'une absence de concertation, ou d'une ignorance des demandes de certains administrés, mais bien d'un processus long d'arbitrages et de travail, vers une participation aux objectifs nationaux de limitation de la consommation d'espaces.

La liste exhaustive des demandes figurant dans les registres de concertation, ainsi que les réponses apportées figure en annexe 3 du présent document.

2.2.2. [Une adresse mail spécifique contact-pluih@ca-saintdie.fr](mailto:contact-pluih@ca-saintdie.fr)

Une adresse mail spécifique a été mise en place par la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges tout au long de l'élaboration du PLUI-H afin de recueillir les différentes demandes de l'ensemble du grand public.

Cette adresse a été très peu utilisée par les pétitionnaires, mais l'a été par les communes, soit pour des questionnements techniques, soit pour échanger des informations avec les services.

2.2.3. [Les tournées des communes](#)

Au regard de la taille du territoire, il a été décidé d'effectuer des visites dans chacune des 77 communes de l'Agglomération. Ces visites, concentrées sur des séquences de deux mois environ, ont été appelées « Tournée des Communes ».

Les visites en communes organisées dans ce cadre ont consisté à des sessions de travail très denses d'une demi-journée (ou une journée complète suivant la taille des communes), entre le Maire (accompagné d'adjoints ou de conseillers municipaux), un membre du bureau d'étude en charge de l'élaboration du document et un agent de l'Agglomération, membre de l'équipe projet PLUiH.

Initialement prévues au nombre de deux (1^{ère} approche du zonage et finalisation), une troisième « Tournée » a finalement été organisée pour une meilleure appropriation du PLUiH par les élus locaux.

- Tournée 1 « Diagnostic » : juin – juillet 2019
- Tournée 2 « Périmètres d'urbanisation et éléments du patrimoine » : janvier – mars 2022
- Tournée 3 « Zonage » : juin – juillet 2023

Certaines communes ont bénéficié d'une ou plusieurs réunions supplémentaires, de par la complexité des dossiers à évoquer, des sujets à traiter et/ de l'impact des choix que la constructibilité des parcelles, la disponibilité de la ressource en eau, etc.

Au total, 249 réunions en commune ont été organisées auxquelles il faut ajouter des centaines d'échanges par mail ou par téléphone pour déboucher sur un projet qui corresponde au territoire.

2.2.4. [Des commissions « urbanisme » spécifiques](#)

Si un document d'urbanisme répond aux exigences légales et nécessite une certaine technicité dans son élaboration, il n'en reste pas moins un projet politique de territoire, a fortiori lorsqu'il a une dimension intercommunale.

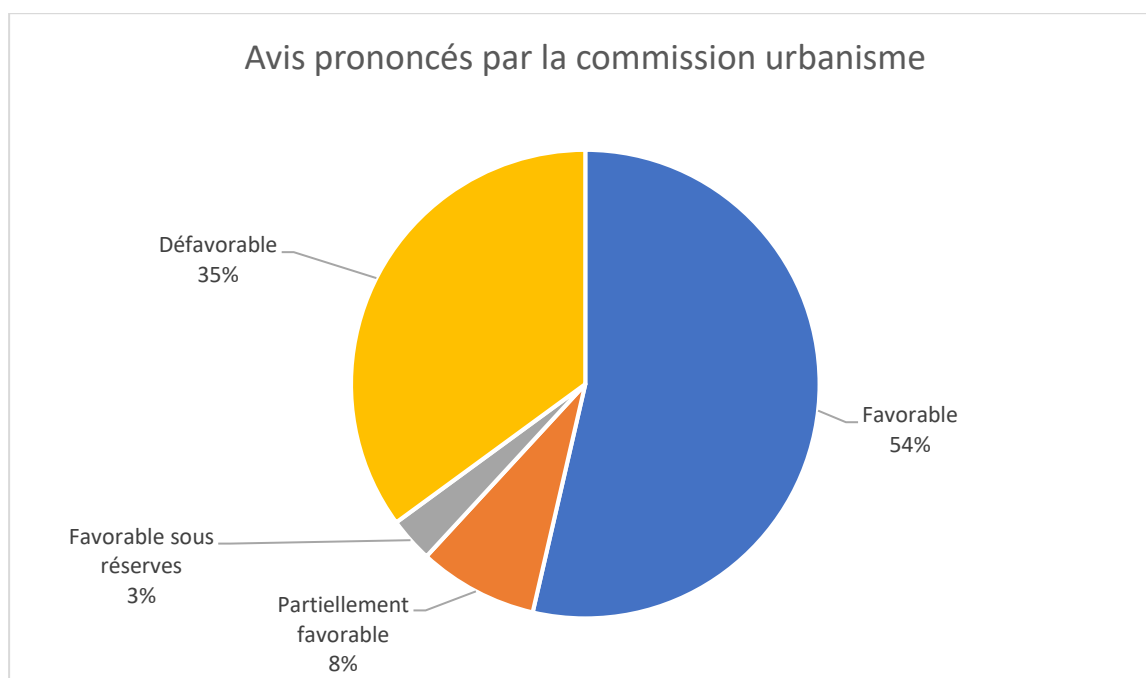
C'est la raison pour laquelle les élus de la commission urbanisme de l'Agglomération ont procédé collégialement à l'analyse de certaines requêtes des communes qui ne pouvaient être arbitrées techniquement. Il s'agissait notamment de se prononcer sur des secteurs constructibles en extension ou assimilés, présentant des impacts sur l'environnement, etc.

Ces élus se sont donc réunis 5 demi-journées et ont auditionné 35 maires venus présenter leurs demandes :

- 15 mai 2024 après-midi
- 16 mai 2024 après-midi
- 30 mai 2024 journée
- 19 juin 2024 après-midi

Liste des communes ayant présenté au moins une requête à la commission urbanisme		
Anould	La Chapelle devant Bruyères	Provenchères et Colroy
Ban de Laveline	La Houssière	Raon l'Etape
Ban de Sapt	La Salle	Raon lès Leau
Ban sur Meurthe Clefcy	Le Saulcy	Remomeix
Belval	Le Vermont	Saint-Dié-des-Vosges
Biffontaine	Lesseux	Sainte-Marguerite
Celles sur Plaine	Mandray	Saint-Jean d'Ormont
Coinches	Moussey	Saint-Michel-sur-Meurthe
Etival Clairefontaine	Moyenmoutier	Saulcy sur Meurthe
Fraize	Neuvillers sur Fave	Senones
Hurbache	Nompatelize	Wisembach
La Bourgonce	Pair-et-Grandrupt	

Au total, 97 requêtes ont été présentées par les Maires devant les membres de la commission, qui ont étudié chacune des demandes, ont débattu et voté sur chacune d'entre elles.



Il faut noter que les réponses « favorables sous réserves » le sont pour deux raisons liées à la « qualité » générale du PLUiH :

- Deux réponses favorables sous réserve de la réalisation d'une étude de Zone Humide Réglementaire pour confirmer le classement en zone U ou non (à la date de rédaction du présent bilan, l'une des deux études a été réalisée ; au regard des résultats, la commune a retiré sa demande)

- Une réponse favorable sous réserve de la réalisation d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation liée à la construction d'habitat social.

2.2.5. Organisations de réunions publiques

2.2.5.1. Réunions publiques « pédagogie du PLUiH »

En juin 2019, un cycle de six réunions publiques réparties sur le territoire de l'Agglomération ont permis de présenter la démarche du PLUiH, son calendrier et les enjeux traités dans le document.



Page Facebook de la Communauté d'Agglomération – 28/05/2019

Une solide participation a été constatée lors de ces réunions, quelque soit la commune concernée. Les habitants ont ainsi pu prendre connaissance de la procédure, de sa complexité et des objectifs de l'élaboration d'un tel document. De nombreuses questions ont été formulées, notamment sur le processus d'élaboration du document, mais aussi sur des points particuliers, liés à la constructibilité de telle ou telle parcelle. Dans ce dernier cas, les participants ont été invités à se tourner vers les registres de concertation disponibles dans toutes les communes (voir paragraphe 2.2.1 – page 12).

2.2.5.2. Ateliers thématiques d'information et de concertation

Si la délibération prescrivant l'élaboration du PLUiH faisait mention de deux cycles de réunions publiques, l'une en début de procédure (« pédagogie »), l'autre pour la restitution du diagnostic et la présentation des orientations générales du PADD, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges a fait le choix d'ajouter un cycle d'ateliers thématiques ouverts au public lors de la phase d'élaboration du diagnostic.

Répartis sur les six mêmes communes que les réunions publiques de lancement, ces ateliers ont eu lieu en septembre et octobre 2019 et ont permis d'aborder de manière détaillée les principales thématiques auxquelles le territoire doit faire face, et qui auront un impact dans l'élaboration du PLUiH :

- Patrimoine, paysage et cadre de vie
- Transports, déplacements, mobilité et communication
- Economie et emploi : industrie, artisanat, tertiaire, agriculture et tourisme
- Equipements, commerces et services aux habitants

- Démographie et habitat
- Environnement : faune, flore, biodiversité, pollutions, risques et énergies renouvelables



Page Facebook de la CASDDV – 04/09/2019

SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

Ateliers thématiques dans le cadre du PLUiH

Dans le cadre de la mise en place du Plan local d'urbanisme intercommunal et habitat (PLUiH) porté par la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, des ateliers thématiques d'information et de concertation sont organisés dans plusieurs communes.

Ils auront lieu à 19 h : le mercredi 18 septembre à l'espace François-Mitterrand de Saint-Dié-des-Vosges (patrimoine, paysage et cadre de vie) ; le mercredi 25 septembre au CAM de Fraize (transports, déplacements, mobilité et communication) ; le mercredi 2 octobre à la salle Beauregard de Raon-l'Étape (économie et emploi : industrie, artisanat, tertiaire, agriculture et tourisme) ; le mercredi 9 octobre à la salle des fêtes de Corcieux (équipements, commerces et services aux habitants) ; le mercredi 16 octobre à la salle des fêtes de Senones (démographie et habitat) et le mercredi 23 octobre à la salle des fêtes de Colroy-la-Grande (environnement : faune, flore, biodiversité, pollutions, risques et énergies renouvelables).

Vosges Matin – 11/09/2019

Là encore, une forte participation a été constatée (environ 300 personnes au cumul des six réunions), signe que les habitants se sont impliqués dans le projet.

Contrairement aux réunions précédentes, le format « atelier thématique » a canalisé les doléances individuelles pour se concentrer sur les thématiques abordées.

2.2.5.3. Réunions publiques « restitution du diagnostic »

Faisant suite aux ateliers thématiques, un cycle de restitution a été organisé, entre décembre 2019 et février 2020, sur les six mêmes communes.

Annoncées comme plus « techniques » et moins participatives car étant restitution des ateliers thématiques tenus quelques mois plus tôt, la participation a été plus faible sur ce cycle de réunions.

CORCIEUX Intercommunalité

L'élaboration du nouveau Plan local d'urbanisme n'attire pas les foules

Une quarantaine de personnes ont assisté à la réunion de restitution des ateliers participatifs du Plan local d'urbanisme intercommunal et Habitat. Trop peu au vu des enjeux de ce nouveau règlement qui concerne tous les habitants du territoire de l'Agglomération.

Si le futur Plan local d'urbanisme intercommunal et Habitat (PLUIH) de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges se veut ambitieux, c'est bien parce que c'est l'avenir du

territoire, avec ses 77 communes et ses 80 000 citoyens auxquels il s'imposera une fois terminé, qui est en train de se jouer au travers de son élaboration.

C'est donc maintenant que tous les habitants désireux d'être des acteurs du développement du territoire doivent absolument se l'approprier afin d'améliorer et d'optimiser le cadre de vie, après il sera hélas trop tard pour y revenir.

Jean-Luc Bévérina et Bernard Maetz, vice-présidents de l'Agglo, l'ont souligné au cours de la réunion de restitution des ateliers participatifs, avant que Bernard Christen (Pragma) et Yann Beau-

loye (Nord-Est Géo Environnement), deux représentants des cabinets d'études retenus, ne présentent les bases de ce que sera le plan d'urbanisme qui définira les zones constructibles mais également la stratégie qui va se mettre en place avec la création d'un Projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Deux axes majeurs

La vitalité démographique et l'attractivité environnementale seront les deux axes majeurs autour desquels diverses solutions seront apportées, en tenant compte au maximum des résultats des ateliers participatifs thématiques.

Ceux-ci portaient sur la jeunesse, des logements de qualité et attractifs, le remodelage des paysages, les mobilités, les commerces, équipements et services et bien sûr le volet économique et l'emploi. Sans oublier toute la partie réchauffement climatique, biodiversité et préservation des res-



Jean-Luc Bévérina a présenté le futur Plan local d'urbanisme et rappelé son importance pour les habitants.

sources.

Un vaste chantier

Un ensemble d'enjeux qui doit à l'avenir conforter l'attractivité du territoire, lequel doit s'ouvrir et fixer de nouveaux habitants, faire découvrir les nombreuses « pépites » qui font sa richesse culturelle

afin de développer le tourisme.

Si la volonté et les moyens ont été mis en place pour entreprendre ce vaste chantier, il faudra aussi une réelle volonté politique de le porter jusqu'à son aboutissement pour que tout ce travail et l'énergie dépensée ne soient pas vains.

2023

C'est l'année qui devrait voir l'application de ce nouveau plan s'imposant de facto à l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges après cinq années de travaux pour parvenir à son adoption.

Vosges Matin – 01/02/2020

2.2.5.4. Réunions publiques « Projet d'Aménagement et de Développement Durables »

Le dernier cycle de réunions publiques, prévu dans la délibération initiale, a eu lieu septembre 2024.

Elles ont porté sur une présentation des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), tel que prévu dans la délibération, et ont été enrichies d'une présentation des grands principes ayant mené au zonage et au règlement.



Flyer d'information – réunions publiques PADD – 09/2024

S'approchant de la fin de la procédure, le choix a été fait de réaliser une présentation particulièrement pédagogique, visant notamment à réexpliquer les éléments passés, et d'expliquer le décalage du calendrier, lié à l'épidémie de Covid, empêchant quasiment toute réunion importante, puis au contexte électoral de 2022.

La fréquentation de ces réunions a été particulièrement bon, avec la présence au total de 314 personnes.

Commune	Fréquentation réunion publique PADD
Fraize	70
Raon l'Étape	25
Provenchères et Colroy	58
Saint-Dié-des-Vosges	51
Senones	48
Corcieux	62
TOTAL	314



Réunions publiques à Saint-Dié-des-Vosges, Fraize et Provenchères-et-Colroy

Les échanges ont été particulièrement riches, certaines réunions s'étalant sur près de trois heures. Là encore, un rappel a été fait de l'importance de compléter les registres de concertation.

2.2.6. Les ateliers « élus »

La participation des élus communaux à l'élaboration du PLUiH, au-delà des réunions en commune, s'est également matérialisée par l'organisation de réunions plénières ou d'ateliers de travail.

2.2.6.1. Réunions plénières « PADD »

L'élaboration du PADD, suite au diagnostic effectué lors des ateliers de concertation (voir paragraphe 2.2.5.2) et lors de la première tournée des communes (voir paragraphe 2.2.3) a fait l'objet d'une présentation détaillée aux élus municipaux lors d'événements dédiés à Corcieux (21/12/2022), Fraize (25/01/2023), Provenchères-et-Colroy (20/12/2022), Raon l'Etape (07/12/2022), Saint-Dié-des-Vosges (13/12/2022) et Senones (06/12/2022).

Lieu réunion	Participants	Communes représentées
Senones	38	14
Saint-Dié-des-Vosges	31	12
Corcieux	16	8
Provenchères et Colroy	24	9
Fraize	25	10
Raon l'Etape	ND	ND
TOTAL	134	53

Ces réunions avec les élus municipaux, auront servi à expliquer précisément les orientations générales du PADD.

Aidés par la suite d'une note détaillée préparée par les services de l'Agglomération, ces élus ont ainsi pu présenter aisément les orientations générales du PADD dans leurs conseils municipaux respectifs.

2.2.6.2. Réunions plénières « Règlement »

Afin de sensibiliser efficacement le plus d'élus possible aux enjeux et aux choix du règlement du PLUiH, la Communauté d'Agglomération a fait le choix d'organiser deux réunions à destination des élus municipaux pour évoquer ces sujets.

Ces réunions, organisées à Saint-Dié-des-Vosges pour sa position centrale dans l'Agglomération, ont été consacrées au règlement de la zone Urbaine « U » (24/11/2022) et aux zones Agricoles « A » et Naturelles « N » (01/12/2022).

Elles ont rassemblé respectivement 61 et 68 élus de toute l'Agglomération.

2.2.6.3. Ateliers de travail Programme d’Orientation et d’Actions

Afin de travailler spécifiquement sur le volet « habitat » du PLUiH, la Communauté d’Agglomération a fait le choix de faire travailler un groupe d’élus représentatif des différentes typologies de communes du territoire (village, bourg-centre, ville-centre) sur les priorités à travailler en termes d’habitat et de logement.

De ce travail mené entre mars et juin 2022, a résulté la base du Programme d’Orientation et d’Actions construit dans le cadre du PLUiH, et qui sera présenté en Comité Régional de l’Habitat et de l’Hébergement.

3. Clôture de la concertation

Conformément aux articles L.103-2, L.103-3, L.103-4 et L.103-6 du Code de l'urbanisme, la concertation a été menée pendant toute la durée d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, valant programme local de l'Habitat (PLUi-H) la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, depuis la délibération du 27 mars 2018, lançant la procédure jusqu'à la délibération qui arrêtera le projet et où sera également soumis le présent bilan de concertation.

Les moyens de concertation et d'information déclinés ont permis d'informer régulièrement les habitants et les acteurs du territoire, et ont garanti la transparence de la démarche.

L'implication des habitants au travers des différentes rencontres de concertation et des registres de concertation a permis de recueillir de nombreux avis et remarques.

Ainsi, il convient de dresser un bilan favorable de la concertation.

Vosges Matin – 17/06/2019

SENONES Urbanisme

Mise en place du plan local et intercommunal d'urbanisme



Le plan local d'urbanisme intercommunal et habitat est initié pour les 77 communes du nouveau territoire.

Après le POS, plan d'occupation des sols, le PLU, plan local d'urbanisme, le PLUiH, plan local d'urbanisme intercommunal et habitat est initié pour les 77 communes du nouveau territoire. Six réunions ont lieu pour présenter la démarche, le calendrier et les enjeux. L'une aura lieu le mercredi 19 juin à 19 h, à la salle des fêtes de l'abbaye de Senones, ouverte aux habitants de la localité et à ceux des communes voisines. Le projet politique intercommunal vise à har-

moniser et encadrer l'aménagement des communes pour les 10 à 15 ans à venir. Construit collectivement, il vise à définir une stratégie de développement sur mesure et à renforcer la solidarité entre les communes, et selon l'Agglo, « c'est un projet complémentaire comportant des règles d'urbanisme justifiées et applicables à tous au service d'une meilleure gestion de l'espace... un projet volontariste dans le champ de l'habitat, visant à répondre aux besoins de tous ».

Vosges Matin 24/06/2019

SENONES Intercommunalité

De nouvelles règles d'urbanisme dans les années à venir

Une cinquantaine de personnes venues de Senones et des communes du haut de la vallée ont répondu à l'invitation de la communauté d'agglomération qui proposait une réunion publique sur le thème du plan local d'urbanisme intercommunal et habitat - PLUiH.

Information et concertation, présentation de la démarche et des enjeux, pour une meilleure gestion de l'espace, une stratégie de développement sur mesure. Le PLUiH, c'est un

vaste programme, un projet politique intercommunal qui vise à harmoniser et encadrer l'aménagement des communes pour les 10 à 15 ans à venir.

Au bureau, la communauté d'agglomération était représentée par Jean-Luc Bévérina et Bernard Maetz, vice-présidents, Hervé Vauthier, chef de projet de développement durable, l'agence Scalen, qui pilote le dossier. La parole officielle a fixé le but final, un document stratégique fixant le droit des sols, la qualification constructible des parcelles, un plan local de l'habitat, dans un ensemble paysager

cohérent, un projet commun pour les 77 communes... Une question phare : « Comment allons-nous vivre demain ? »

Réunions et ateliers thématiques vont se succéder durant 3 à 5 ans. La population sera invitée à participer. Les réactions du public ont été nombreuses : « Que deviendra le territoire si la situation économique continue à se dégrader ?... » Les interventions ont porté sur le maintien des services publics, la mobilité, l'état des routes, le nombre des maisons à vendre qui augmente, le coût de l'opération, l'avenir de la Dotation



Le projet politique intercommunal qu'est le PLUiH a été défendu par les deux vice-présidents de l'Agglo lors de la réunion publique.

d'équipement des territoires ruraux, la révision des parcelles constructibles...

Les prochaines réunions pu-

bliques auront lieu à 19 h, lundi 24 juin à Saint-Dié, mercredi 26 à Fraize, jeudi 27 à Raon-l'Étape.

CORCIEUX Intercommunalité

Le nouveau plan d'urbanisme présenté à la population

La mise en place de nouvelles règles d'urbanisme connaît un intérêt grandissant auprès des habitants de l'Agglo. Un constat établi lors de la réunion de présentation de la démarche et des enjeux du PLUiH aux Forfelets. La population est invitée à prendre part à ce projet.

Cette troisième réunion de présentation au public du lancement du PLUiH (Plan lo-

cal d'urbanisme intercommunal et habitat) du territoire de l'agglomération déodatienne a vu une augmentation des participants.

La population intégrée au projet

Les vice-présidents de l'Agglo Bernard Maetz et Jean-Luc Bévérina, le directeur urbanisme de l'Agglo Hervé Vauthier et les représentants de bureaux d'études Bernard Christen (Pragma) et Mickaël Klein (chargé d'études de l'agence Scalen) ont informé sur le déroulement de ce vaste chantier stratégique pour les 15 à 20 prochaines années. Un projet pour l'avenir du territoire auquel devront être intégrés, outre les élus, la population pour ses connaissances de l'espace local.

Une démarche solidaire

L'attractivité, le rayonne-

ment, l'économie et l'équilibre territorial en respectant les spécificités et les besoins des communes sont avancés dans le but d'une démarche solidaire avec cependant des règles d'urbanisation dictées par l'État et d'autre part la région Grand Est auxquelles il ne sera pas possible de se soustraire. Des études avec des réunions qui vont être menées au cours des trois prochaines années pour une finalisation en décembre 2022. Des leviers seront à mettre en œuvre avec la population, mais avec quelle latitude car seulement des avis pourront être apportés ? La décision finale étant de la compétence de l'agglomération.

Un cahier de doléances

Pour celles et ceux qui veulent y prendre part, il est possible de s'inscrire via le site internet www.ca-saintdie.fr rubrique PLUiH, site qui sera



Hervé Vauthier (directeur urbanisme de l'Agglo) et les vice-présidents Bernard Maetz et Jean-Luc Bévérina ont expliqué la démarche.

d'ailleurs enrichi au fur et à mesure des avancées et qui permettra également de connaître le calendrier en continu. Un cahier de doléances est aussi disponible dans les 77 communes de l'agglo, des

informations seront également données par le magazine de l'Agglo, des questionnaires aux habitants ainsi que des ateliers thématiques et réunions seront mis en place sur cette grande période.

77

Comme le nombre de communes composant la communauté d'agglomération de Saint-Dié.

BIFFONTAINE Intercommunalité

De nouvelles règles d'urbanisme pour le territoire

La mairie porte à la connaissance des habitants des diverses réunions sur le secteur qui permettront de comprendre et de participer activement à l'intercommunalité.

« Le Plan local d'urbanisme intercommunal et habitat est un projet politique intercommunal qui vise à harmoniser et à encadrer l'aménagement des communes pour les 10 à 15 ans à venir » a expliqué la communauté d'agglomération de Saint-Dié aux habitants des 77 communes.

« Le PLUiH est un projet réglementaire comportant des règles d'urbanisme justifiées et applicables à tous, au service d'une meilleure gestion de l'espace, c'est aussi un projet volontariste dans le champ de l'habitat, visant à répondre aux besoins de tous » a complété la communauté d'agglomération de Saint-Dié qui viendra à la rencontre des communes et de ses habitants.

Ainsi, diverses réunions publiques se déroulent actuellement sur le territoire de la communauté d'agglomération de Saint-Dié, réunions d'information et de concertation, toujours à 19 h, pour la



Le Plan local d'urbanisme intercommunal et habitat vise à harmoniser l'aménagement des 77 communes.

présentation de la démarche, du calendrier et des enjeux. Rendez-vous le mercredi 26 juin, à 19 h, au Centre d'animation municipal de Fraize, et le jeudi 27 juin, à 19 h, à la salle Beaugard de Raon-l'Étape. Tous les habitants sont conviés à participer à cette démarche conséquente pour l'avenir des communes, car « C'est un projet construit collectivement visant à définir une stratégie de développement sur-mesure et à renforcer la solidarité entre les communes ».

Contacts et informations supplémentaires : www.ca-saintdie.fr

FRAIZE Société

Les habitants invités à participer à l'élaboration du plan d'urbanisme

La démarche et les enjeux du Plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat, porté par la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, ont été présentés à la population au cours d'une réunion publique. Les habitants sont conviés dès maintenant à participer au projet.

Dans le cadre du lancement de son « Plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat » (PLUiH), la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges a organisé une réunion d'information mercredi au Cam.

Jean-Luc Bévérina et Bernard Maetz, vice-présidents de la com

d'agglomération, Hervé Vauthier, directeur de l'urbanisme, Bernard Christen du bureau d'études Pragma, Mickaël Klein de l'agence Scalen... qui en étaient à leur 5^e réunion, ont présenté l'organisation de la démarche du PLUiH mise en place depuis 2017 afin que les élus des 77 communes s'approprient le projet, ainsi que ses enjeux, les grandes étapes de son élaboration et les moyens envisagés pour y associer tous les habitants.

Des questions pertinentes

Malgré la chaleur, une cinquantaine d'habitants de la vallée avaient fait le déplacement. D'emblée, les questions ont été pertinentes dans la salle et, à

l'écoute de certaines d'entre elles, force était de constater que beaucoup de gens étaient venus pour savoir si un terrain non constructible pourrait le devenir dans le cadre du nouveau Plan, ou inversement. Apparemment, ce serait possible dans certains cas. Mais le Plan national vise plutôt à resserrer l'habitat dans les centres-bourgs que d'étendre les villes et villages. Les habitants pourront donner leurs avis pour assouplir le Plan national. Mais, au final, c'est la com d'agglomération qui décidera.

Le pessimisme était bien ressenti dans les rangs : par expériences du passé, certains se demandent si cela vaut le coup d'y mettre de l'énergie pour ne pas être entendu. D'autres trouvent plus logique que l'on envisage d'abord de se pencher sur l'économie désastreuse, sur le réseau routier et sanitaire de camions traversant les villages, n'apportant rien sinon des désagréments : à quoi bon construire si personne ne trouve



Les intervenants ont présenté le projet et invité les habitants à y participer pour l'avenir du territoire de la communauté d'agglomération.

le territoire attractif pour venir y implanter du travail et y vivre à plein temps en famille, pour faire vivre les commerces et les écoles.

Que tout le monde se rassure, ce plan n'est pas un document d'urbanisme qui fixe uniquement les règles d'occupation des sols et de construction. Il devra aussi

fixer les grandes orientations en matière d'habitat, mobilité, ressources naturelles, tourisme, développement économique et foncier.

Quel territoire veut-on pour 2030 ? Les habitants sont conviés dès maintenant à participer au projet avec optimisme.

Pour tout renseignement

Un cahier est ouvert dans les mairies. Tous les renseignements sont indiqués sur www.ca-saintdie.fr

SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

Ateliers thématiques dans le cadre du PLUiH

Dans le cadre de la mise en place du Plan local d'urbanisme intercommunal et habitat (PLUiH) porté par la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, des ateliers thématiques d'information et de concertation sont organisés dans plusieurs communes.

Ils auront lieu à 19 h : le mercredi 18 septembre à l'espace François-Mitterrand de Saint-Dié-des-Vosges (patrimoine, paysage et cadre de vie) ; le mercredi 25 septembre au CAM de Fraize (transports, déplacements, mobilité et communication) ; le mercredi 2 octobre à la salle Beauregard de Raon-l'Étape (économie et emploi : industrie, artisanat, tertiaire, agriculture et tourisme) ; le mercredi 9 octobre à la salle des fêtes de Corcieux (équipements, commerces et services aux habitants) ; le mercredi 16 octobre à la salle des fêtes de Senones (démographie et habitat) et le mercredi 23 octobre à la salle des fêtes de Colroy-la-Grande (environnement : faune, flore, biodiversité, pollutions, risques et énergies renouvelables).

Intercommunalité ¹⁰

Avec la Communauté d'Agglomération

Ateliers thématiques dans le cadre du PLUIH

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat – PLUIH – est à la fois un projet politique intercommunal visant à harmoniser et encadrer l'aménagement des communes pour les 10 à 15 ans à venir.



Des ateliers qui débiteront ce 18 septembre à Saint-Dié-des-Vosges

un projet construit collectivement visant à définir une stratégie de développement sur-mesure et à renforcer la solidarité entre les communes ; un projet réglementaire comportant des règles d'urbanisme justifiées et applicables à tous, au service d'une meilleure gestion de l'espace ; un projet volontariste dans le champ de l'habitat, visant à répondre aux besoins de tous.

Ces prochaines semaines, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges organisera des ateliers thématiques, d'information et de concertation, dans le cadre du PLUIH. Des ateliers gratuits et ouverts à tous qui débiteront à 19h aux dates et lieux suivants :

Mercredi 18 septembre. Espace François-Mitterrand – Saint-Dié-des-Vosges. Patrimoine, paysage et cadre de vie.

Mercredi 25 septembre. Centre d'animation municipal – Fraize. Transports, déplacements, mobilité et communication.

Mercredi 2 octobre. Salle Beauregard – Raon-l'Étape. Economie et emploi : industrie, artisanat, tertiaire, agriculture et tourisme.

Mercredi 9 octobre. Salle des Fêtes – Corcieux. Équipements, commerces et services aux habitants.

Mercredi 16 octobre. Salle des Fêtes – Senones. Démographie et habitat.

Mercredi 23 octobre. Salle des Fêtes de Colroy-La-Grande – Provençères-et-Colroy. Environnement : faune, flore, biodiversité, pollutions, risques et énergies renouvelables. (T.J.)

Vosges Matin – 15/09/2019

SAINT-DIÉ-DES-VOSGES Ateliers thématiques dans le cadre du PLUIH

Dans le cadre de la mise en place du Plan local d'urbanisme intercommunal et habitat (Pluih) porté par la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, des ateliers thématiques d'information et de concertation sont organisés dans plusieurs communes. Ils auront lieu à 19 h. Rendez-vous est donné le mercredi 18 septembre à l'espace François-Mitterrand de Saint-Dié-des-Vosges, sur le thème du patrimoine, paysage et cadre de vie.

FRAIZE Ateliers thématiques dans le cadre du PLUIH

Dans le cadre de la mise en place du Plan local d'urbanisme intercommunal et habitat (PLUIH) porté par la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, des ateliers thématiques d'information et de concertation sont organisés dans plusieurs communes. Ils auront lieu à 19 h. Rendez-vous est donné le mercredi 25 septembre au CAM de Fraize sur le thème des transports, déplacements, mobilité et communication.

SAINT-DIÉ-DES-VOSGES Intercommunalité

L'urbanisme du futur se décide maintenant



Premier atelier thématique pour définir le Plan local d'urbanisme de la communauté d'agglomération.

Dans le cadre de la mise en place du Plan local d'urbanisme intercommunal et habitat (PLUiH) porté par la com'd'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, le 1^{er} atelier thématique d'information et de concertation portait sur le thème « patrimoine, paysage et cadre de vie ».

PLUiH. Derrière cet acronyme se cache le Plan local d'urbanisme intercommunal et Habitat, un document d'urbanisme intercommunal qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols. C'est également un projet politique visant à harmoniser et encadrer le développement des villes de l'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges pour les 15 années à venir.

Depuis 2017, les élus de la communauté d'agglomération ont lancé le chantier de la réalisation du PLUiH à l'horizon 2022.

Après une phase de diagnostic, il s'agit maintenant de fixer un cap. Afin d'y associer l'ensemble de la population, 6 réunions publiques ouvertes à tous sont fixées, grâce auxquelles les habitants pourront donner leurs avis sur leur perception du territoire. Axées sur des thèmes différents, celles-ci vont se dérouler dans 6 communes de l'agglomération.

La première d'entre elles s'est tenue mercredi dernier à l'espace François-Mitterrand avec pour sujets le patrimoine, le paysage et le cadre de vie. Réuni autour des

vice-présidents Jean-Luc Bévérina et Bernard Maetz, respectivement délégués à l'urbanisme ainsi qu'à l'habitat et au logement, le public, composé de nombreux élus mais de peu de citoyens, a pu échanger et proposer afin de fixer des règles communes aux 77 villes qui composent l'agglomération.

Hervé Vauthier directeur de l'urbanisme, explique le sens de cette démarche participative : « Les tables rondes organisées ont pour objectif de faire participer la population et de l'associer à nos travaux. »

Prochain rendez-vous mercredi 2 octobre, salle Beauregard à Raon-l'Étape, sur le thème « économie et emploi : industrie, artisanat, tertiaire, agriculture et tourisme ».

CORCIEUX Urbanisme

Des réunions de travail autour d'un projet de territoire ambitieux

Dans le cadre du Plan local d'urbanisme intercommunal et habitat, la communauté d'agglomération de Saint-Dié réalise une étude sur le territoire. La commune a accueilli un atelier thématique autour des équipements, commerces et services aux habitants. Deux autres réunions sont encore prévues.

Le Plan local d'urbanisme intercommunal et habitat (PLUiH) va déterminer, au terme

de l'étude prévue pour 44 mois, des conditions d'aménagement et d'utilisation des sols. Il vise à assurer les conditions d'une planification durable du territoire, en prenant en compte les besoins de tous les habitants et les ressources du territoire, les dimensions sociales, économiques et environnementales sans oublier la gestion économique de l'espace.

La finalité permettra une cohérence de territoire pour les 15 à 20 années à venir. Pour se faire, des réunions thématiques sont mises en place, en six lieux du territoire fort de 77 communes, auxquels le public est invité à se joindre, car après il sera trop tard.

Les enjeux de ce projet

Après l'accueil et les explications apportées par les vice-présidents Jean-Luc Bévérina et Bernard Maetz et des bureaux d'études représentés par Bernard Christen et Yann Beauloye, sur les enjeux de ce projet de territoire qui se veut être ambitieux, il a été rappelé que le territoire a de nombreux atouts, mais reste fragile avec une démographie en baisse et le vieillissement de sa population. C'est une opportunité de valoriser nos campagnes pour y apporter de la vitalité notamment.

Tous ont été invités à travailler autour d'une dizaine de tables sur les forces, les faiblesses et les enjeux futurs en notant les différentes réflexions qui seront utiles à la construction de ce contrat de confiance collectif, où maillage scolaire, médical doivent se renforcer, tout comme l'attractivité des centres bourgs. Des réflexions qui se-



Une dizaine de tables ont permis des travaux utiles pour la construction du projet.

ront à mener dans un esprit libre afin d'aboutir au plus proche de ce qui sera souhaitable pour l'avenir de la collectivité.

Les prochaines réunions auront lieu mercredi 16 octobre à 19 h

à la salle des fêtes de Senones (démographie et habitat) et le 23 octobre à 19 h à la salle des fêtes de Colroy-la-Grande (environnement : faune, flore, biodiversité, pollutions, risques et énergies renouvelables).

70

C'est le nombre d'élus et d'habitants qui étaient présents pour une soirée de travail très constructive.

A votre agenda

Réunions de restitution des ateliers participatifs organisés dans le cadre du PLUIH

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat – PLUIH – est à la fois un projet politique intercommunal visant à harmoniser et encadrer l'aménagement des communes pour les 10 à 15 ans à venir.

Un projet construit collectivement visant à définir une stratégie de développement sur-mesure et à renforcer la solidarité entre les communes; un projet réglementaire comportant des règles d'urbanisme justifiées et applicables à tous, au service d'une meilleure gestion de l'espace ; un projet volontariste dans le champ de l'habitat, visant à répondre aux besoins de tous.

Dans les semaines et mois à venir, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges organise des réunions de restitution des ateliers participatifs et thématiques qui se sont déroulés en septembre et octobre. Au nombre de 6, ces

réunions de restitutions se tiendront aux dates et lieux suivants :

Mercredi 4 décembre 2019. Espace François-Mitterrand – Saint-Dié-des-Vosges;

Mercredi 11 décembre 2019. Salle des Fêtes de Colroy-La-Grande – Provenchères-et-Colroy;

Mercredi 18 décembre 2019. Centre d'animation municipal – Fraize.

Mercredi 29 janvier 2020. Salle des Fêtes – Corcieux.

Mercredi 5 février 2020. Salle des Fêtes – Senones.

Mercredi 12 février 2020. Salle Beauregard – Raon-l'Étape.

Vosges Matin – 10/12/2019 (Une + dossier en double page)



Réflexion autour du territoire de demain

Le plan local d'urbanisme intercommunal et d'habitat est en cours d'élaboration, en tout cas en ce qui concerne la phase de diagnostic de l'état du territoire. Les premières réunions de restitution de cette première phase de travail ont eu lieu, les prochaines suivront début 2020. Explications et clarifications.

■ Qu'est-ce que le PLUIH ?

Le PLUIH. Quatre lettres qui dessinent à elles seules le territoire de demain, via le Plan local d'urbanisme intercommunal et d'habitat. C'est l'un des (très) gros chantiers lancés par la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges pour les 77 communes qui constituent son territoire : avoir un document commun sur lequel s'appuyer pour toutes les décisions concernant six grands thèmes et harmoniser les pratiques.

D'une part, « parce que les problèmes ne s'arrêtent pas à la frontière d'un village, explique Jean-Luc Bévérina, maire de Senones et vice-président

de la communauté d'agglomération en charge de l'urbanisme, et d'autre part pour répondre aux besoins de maires, une quinzaine, de mémoire, qui ne disposaient plus de document d'urbanisme et qui ne pouvaient s'appuyer que sur le RNU, le règlement national d'urbanisme. »

■ Pourquoi un PLUIH ?

Le PLU, plan local d'urbanisme, est écrit dans la loi, notamment la loi Alur de mars 2014. À cela s'ajoute un volet « habitat », « Si c'est indispensable de gérer de façon cohérente l'urbanisme pour l'ensemble de la communauté d'agglomération, c'est le cas également pour l'habitat », souligne Bernard Maetz, maire de La Grande-Fosse et vice-président en charge, justement, de ce domaine à la communauté d'agglomération.

Cinq autres thèmes ont donc été arrêtés : mobilité (équipement et services) ; ressources naturelles (paysages, agriculture, forêt) ; tourisme

(environnement attractif, activité et développement touristique) ; développement économique (commerce, formation et innovation) ; foncier (morphologie et consommation foncière). « Il est important de comprendre qu'on ne peut plus vivre comme avant. Il nous faut réfléchir à plus grande échelle. »

■ Dans quel délai ?

77 communes, certaines très petites par la taille, d'autres plus conséquentes. Des rurales, des urbaines. Avec chacune leurs spécificités. « C'est tout le défi du PLUIH et c'est une aventure de longue durée puisqu'on vise une application en 2023, après 44 mois de travail, résumant les deux conseillers communautaires. Le document final devra respecter la variété et donc la richesse du territoire. On doit arriver à faire passer le message, auprès des élus et surtout des habitants dont l'implication permettra d'avoir le reflet le plus fidèle du terrain. »

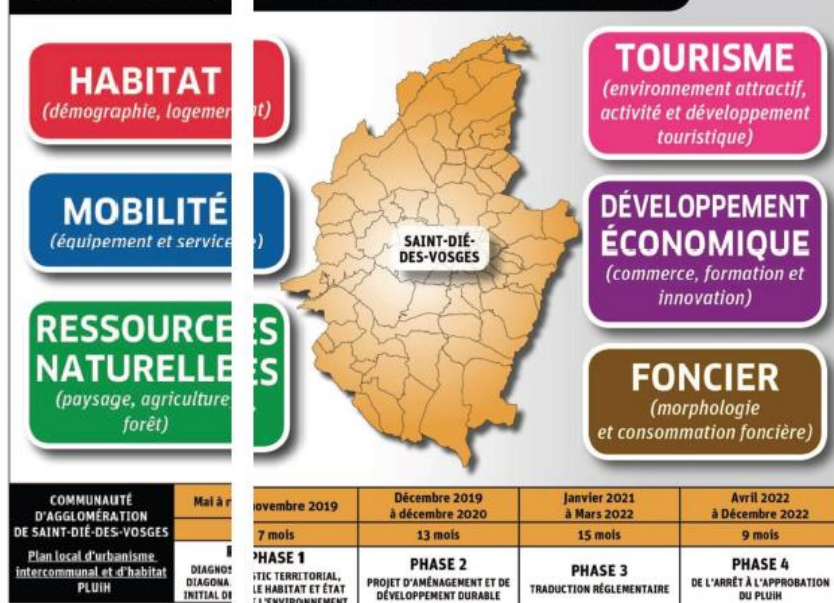
M.J.



De gauche à droite : Cécile Birich, du service de l'urbanisme, Bernard Maetz, maire de La Grande-Fosse et vice-président chargé de l'habitat à la com'd'agglom., et Jean-Luc Bévérina, maire de Senones et vice-président de la com'd'agglom. en charge de l'urbanisme. Photo VM/Marion JACOB

Plan local d'urbanisme intercommunal et d'habitat

Infographie LER Atelier Graphique



Le Plan local d'urbanisme intercommunal et d'habitat va s'attacher à harmoniser les pratiques autour de six thèmes. Infographie ER

Emploi et habitat, les deux chevaux de bataille

Pour les deux membres du bureau communautaire que sont Bernard Maetz et Jean-Luc Bévérina, le PLUIH est aussi un bon moyen de mettre sur la table les forces, pour les développer, et les faiblesses, pour y remédier, du territoire.

L'emploi par exemple, le cheval de bataille de la Dédotie. Même si les derniers chiffres du chômage sont encourageants (11,2 % au premier trimestre 2019 contre 11,8 % au dernier trimestre 2018), elle stagne tout de même à la dernière place de la région Grand Est. C'est une réflexion à mener à l'échelle intercommunale. Il faut peut-être arrêter de faire une zone industrielle pour chacun alors qu'il y a 200 hectares en réserve et qu'on en consomme 3 à 4 par an », estime Jean-Luc Bévérina.

Bernard Maetz, lui, préconise de ne pas mettre « tous ses œufs dans le même panier. Il vaut mieux attirer plusieurs petites au moyennes



Hervé Vauthier, directeur de l'urbanisme à la communauté d'agglomération. Ph. VM/M. JACOB

entreprises qu'une grosse qui, quand elle ferme, fait un carnage en termes de salariés sur le carreau ».

La fibre et les mobilités doivent permettre de développer le télétravail, disent les élus communautaires qui visent aussi « la formation aux nouveaux métiers » dans un bassin de population qui souffre « d'un énorme problème de sous-

formation ».

Habitat : une réflexion globale

Côté habitat, une dynamique est déjà enclenchée avec le projet « Cœur de ville » et la revitalisation des centres bourgs. Là encore, le PLUIH doit aboutir à une réflexion globale. Bernard Maetz s'interroge : « À quoi cela sert-il de rendre de nouvelles parcelles constructibles alors que le nombre d'habitants est en baisse ? L'un des enjeux primordiaux est de réussir à concilier la réhabilitation du bâti ancien avec les attentes des habitants qui l'ont vu attirer dans nos villes et nos villages. » Plus délicat encore : il faut tout inventer. « On a tendance à raisonner selon le modèle actuel, résume Hervé Vauthier, directeur de l'urbanisme à la communauté d'agglomération, mais il faut plutôt imaginer dès maintenant ce qu'on peut faire aujourd'hui pour vivre dans 10 ans. »

M.J.

Des projets pour la jeunesse avec Lor'Anim



Aucune distinction de milieu social, de nationalité, de culture... s'est faite, c'est la bien-être des enfants prime avant tout.

Parmi les points sur lesquels se penche le PLUIH se trouve l'attractivité du territoire. Un exemple parmi d'autres des petits plus qui font que de jeunes couples s'installent ou non dans une commune : les services périscolaires. Au hameau de Quieux, 41 enfants sont accueillis chaque jour.

C'est annoncé sur la porte d'entrée : Lor'Anim assure le périscolaire pour les enfants du RPI (écoles de Belval et Quieux). Depuis de nombreuses années sur le territoire vosgien et plus particulièrement sur le Pays de la Dédotie et des vallées étendues. Son siège social est à Étival-Clairefontaine.

Au cœur des préoccupations de cette association, la notion de proximité avec ses partenaires. Elle est reconnue dans la gestion, le développement, la mise en place de projets envers l'enfance et la jeunesse du territoire. Accueillant les enfants dans des espaces privilégiés, l'association assure aux jeunes mineurs

l'apprentissage de la rencontre avec l'autre, le vivre ensemble, l'échange et la valorisation des individus pour leur émancipation dans le respect de l'autre. Les enfants sont accueillis dès le matin ce 7 h 30 à 8 h 30. Ce sont quelque 41 enfants qui, tous les jours, prennent leur repas dans la salle dédiée à cette association. À 12 h, les repas sont livrés par un train local pour les enfants de 3 à 12 ans.

Deux animatrices assurent le service et la surveillance des enfants : Myriam et Priscilla assurent la permanence et Jessica coordonne. À 13 h 16 précisément, c'est le top départ pour ces élèves de Belval en bus. Les autres enfants peuvent participer à des jeux ou s'adonner à la lecture.

Petits et grands ont des moments communs d'animation pour leur apprendre à bien vivre ensemble sans aucune discrimination quel qu'elle soit. Épanouissement, socialisation, autonomie, concourent au lien social et familial de chacun.

Passer de la théorie à la pratique sur le terrain

Comment passer des grandes orientations stratégiques à une réalité concrète sur le terrain ? C'est toute la question et c'est sur ce point que Bernard Maetz et Jean-Luc Bévérina insistent : « Il y a eu des ateliers avec les élus auxquels ont participé des habitants, les bureaux d'études ont été choisis et travaillent sur le terrain. Il y a eu des réunions de restitutions du diagnostic et d'autres suivront encore au début de l'année. L'idée d'un PLUIH c'est aussi d'être plus fort parce qu'on est groupés. » Et cela diminue la facture : « Si chaque commune devait faire son propre PLU, cela lui reviendrait à 30 000 € HT. Pour la com'd'agglom. c'est 520 000 € HT, subventionné à hauteur de 40 % par l'État et le Département donne 18 000 € par an. Soit 4 000 € HT par commune », conclut Hervé Vauthier.

M.J.

SENONES Urbanisme

« Imaginer ensemble le territoire de demain »

Avec le nouveau règlement établi par l'Agglomération, la donne va changer en termes de développement urbain. Après les ateliers participatifs concernant le Plan local d'urbanisme intercommunal et Habitat, l'heure est aux réunions de restitution. La prochaine est prévue le 5 février à Senones.

Acheter un terrain pour construire, pour investir, pour y faire son jardin, devenir propriétaire d'une maison pour y habiter, pour louer ? L'époque est-elle bien choisie ?

Depuis de nombreuses années, le document de référence est dans chaque commune le Plan local d'urbanisme (PLU), quelquefois rénové quand un élément nouveau intervenait. Un simple contact avec le maire pouvait réussir à débloquer une situation difficile.

Avec la nouvelle communau-



Quels sont les terrains qui vont devenir constructibles ? Réponse après l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal et Habitat...

té d'agglomération, un nouveau règlement va concerner les parcelles senonaises, un Plan local d'urbanisme inter-

communal et Habitat (PLUiH) va s'appliquer sur l'ensemble des 77 communes du territoire.

Des ateliers participatifs se terminent, traitant d'un diagnostic sur le territoire sur différents sujets, la diminution et le vieillissement de la population, la ruralité et les personnes isolées, l'habitat indigne qui persiste, les maisons à vendre, les secteurs abandonnés...

Des réunions de restitution se déroulent dans plusieurs communes de l'Agglomération, l'une d'elles aura lieu le mercredi 5 février à 19 h, à la salle des fêtes de l'abbaye de Senones. Une réunion ouverte à tous les habitants de la communauté d'agglomération.

Appelés à « imaginer ensemble le territoire de demain », les habitants peuvent s'exprimer dans un registre conçu pour dans la mairie de leur domicile. Ils peuvent aussi mentionner les pistes d'action qu'ils souhaitent voir s'appliquer pour une meilleure gestion de l'espace.

CORCIEUX Intercommunalité

L'élaboration du nouveau Plan local d'urbanisme n'attire pas les foules

Une quarantaine de personnes ont assisté à la réunion de restitution des ateliers participatifs du Plan local d'urbanisme intercommunal et Habitat. Trop peu au vu des enjeux de ce nouveau règlement qui concerne tous les habitants du territoire de l'Agglomération.

Sil le futur Plan local d'urbanisme intercommunal et Habitat (PLUiH) de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges se veut ambitieux, c'est bien parce que c'est l'avenir du

territoire, avec ses 77 communes et ses 80 000 citoyens auxquels il s'imposera une fois terminé, qui est en train de se jouer au travers de son élaboration.

C'est donc maintenant que tous les habitants désireux d'être des acteurs du développement du territoire doivent absolument se l'approprier afin d'améliorer et d'optimiser le cadre de vie, après il sera hélas trop tard pour y revenir.

Jean-Luc Bévérina et Bernard Maetz, vice-présidents de l'Agglo, l'ont souligné au cours de la réunion de restitution des ateliers participatifs, avant que Bernard Christen (Pragma) et Yann Beau-

loye (Nord-Est Géo Environnement), deux représentants des cabinets d'études retenus, ne présentent les bases de ce que sera le plan d'urbanisme qui définira les zones constructibles mais également la stratégie qui va se mettre en place avec la création d'un Projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Deux axes majeurs

La vitalité démographique et l'attractivité environnementale seront les deux axes majeurs autour desquels diverses solutions seront apportées, en tenant compte au maximum des résultats des ateliers participatifs thématiques.

Ceux-ci portaient sur la jeunesse, des logements de qualité et attractifs, le remodelage des paysages, les mobilités, les commerces, équipements et services et bien sûr le volet économique et l'emploi. Sans oublier toute la partie réchauffement climatique, biodiversité et préservation des res-



Jean-Luc Bévérina a présenté le futur Plan local d'urbanisme et rappelé son importance pour les habitants.

sources.

Un vaste chantier

Un ensemble d'enjeux qui doit à l'avenir conforter l'attractivité du territoire, lequel doit s'ouvrir et fixer de nouveaux habitants, faire découvrir les nombreuses « pépites » qui font sa richesse culturelle

afin de développer le tourisme.

Si la volonté et les moyens ont été mis en place pour entreprendre ce vaste chantier, il faudra aussi une réelle volonté politique de le porter jusqu'à son aboutissement pour que tout ce travail et l'énergie dépensée ne soient pas vains.

2023

C'est l'année qui devrait voir l'application de ce nouveau plan s'imposant de facto à l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges après cinq années de travaux pour parvenir à son adoption.

CELLES-SUR-PLAINE Environnement

Construire l'agglomération de demain

Dans le cadre de l'opération du PLUiH (Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat), Vincent et Mathieu du bureau d'études Élément 5 doivent cartographier les zones humides de la vallée de la Plaine. Le but : renforcer la protection des sites et encadrer l'aménagement des communes.

« Les prairies humides se raréfient. Leur recensement conduira à leur préservation ou à leur restauration sur le territoire de la com d'agglomération. C'est pourquoi, cette collectivité a mandaté le bureau d'études Élément 5 », informe Alexandre Mathieu, technicien environnement à la com d'agglomération, à côté de Vincent et Mathieu du bureau d'études, tablette et tablette en mains, dans la prairie fauchée, en contrebas de la passe à poissons, à la Ménelle.

Toute la vallée est étudiée afin de répertorier les espèces rares ou en danger. Des données utiles au Conservatoire régional. Avec des autorisations, le duo pénètre dans les propriétés, identifie les zones humides disparues, utilise la tarière



Une zone humide, prairie fauchée après reconquête du paysage, présentée par Alexandre Mathieu aux représentants du bureau d'études Élément 5 chargés de cartographier les zones humides de la vallée de la Plaine, dans le cadre du PLUiH de la com d'agglomération.

re car la texture du sol est liée à la capacité de rétention d'eau. La mission va ainsi durer 18 mois.

« Ici, c'est un exemple de reconquête du paysage. En 1999, la tempête a fait souffrir la vallée. En 2016, les épicéas coupés ont favorisé l'ouverture des paysages, voulue par les élus de l'ex-CCVP. »

Pourquoi ces repérages sur le

terrain ? La com d'agglomération a lancé l'opération du PLUiH (Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat) qui, à terme, se substitue aux documents d'urbanisme des communes, PLU, POS. Ce projet intercommunal encadrera l'aménagement des communes pour les 10 à 15 ans à venir, déterminera ce qu'il est possible de faire ou non en termes d'aménagement.

Après prospection du terrain, étude pédologique et floristique, une carte sera établie. Avec les élus et les techniciens aura lieu une concertation. Toutes les zones humides inventoriées sont protégées donc exclues de l'urbanisation.

Une obligation

L'inventaire des zones humides renforce la protection des sites qui jouent un rôle essentiel dans la régulation du régime des eaux - un rôle d'éponge -, le processus d'épuration de l'eau - un rôle de filtre - et la préservation de la biodiversité.

Raon-sur-Plaine

La vie de la cité

11

Le PLUIH se relance

Le PLUIH késaco ? C'est le nouvel acronyme pour parler du plan d'occupation des sols dans une commune : le maire de Raon sur Plaine fournit quelques précisions à ses administrés.

« La démarche pour construire à l'échelon de la Communauté d'Agglomération de Saint Dié des Vosges, un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat (PLUIH) avait été lancée début 2020 sur notre territoire. Nous avons eu alors une première rencontre avec les opérateurs chargés de sa mise en place. Mais l'apparition du Covid et ses vagues successives ont quasi suspendu les travaux à peine commencés.

Des ateliers sur diverses thématiques

Ils ont réuni les élus pour définir ensemble des grandes lignes.

La semaine dernière, un représentant de la com d'agglo et un technicien du cabinet chargé de piloter la démarche sont venus nous rencontrer en Mairie. C'est une démarche importante que ce soit pour la Déodaté ou pour notre village puisque le PLUIH remplacera les documents d'urbanisme existant. Ici c'est notre carte communale qui détermine aujourd'hui, les espaces constructibles. Demain ce sera le PLUIH qui déterminera cette zone, mais aussi les zones avec une évolution possible, les zones agricoles ou naturelles.

Le PLUIH devrait remplacer notre carte communale fin 2023

Un règlement y sera adjoint déterminant les règles de construction. Dans l'intervalle, les terrains gardent leur statut actuel. Il y aura des réunions publiques, plusieurs visites d'un commissaire-enquêteur qui prendra acte des requêtes. D'ores et déjà un registre de concertation est à disposition de tous à



Denis Henry a été réélu après un premier mandat en 2014

la Mairie accessible pendant les heures d'ouverture.

L'enjeu est important pour notre village

On peut espérer garder un périmètre quasi-identique des zones constructibles, mais il faut de plus pouvoir répondre aux nombreuses sollicitations de personnes qui souhaitent habiter à Raon sur Plaine soit en achetant, soit en construisant ou en louant. Et là notre potentiel est hélas faible.

Nous sommes un des villages proches de l'Alsace qui attire avec une école et un regroupement scolaire (offrant également une maternelle, une garderie périscolaire, une cantine), une épicerie, une bibliothèque, un restaurant, des artisans et même une maison d'édition, bref un village où il fait bon vivre ; À nous d'en convaincre les décideurs pour obtenir une capacité d'accueil de nouveaux habitants.

RAON-SUR-PLAINE

Le plan local d'urbanisme intercommunal est relancé

Interrompus après leur lancement début 2020, les travaux pour l'établissement du plan local d'urbanisme intercommunal - habitat reprennent. La carte communale, qui définit les espaces constructibles, devrait ainsi disparaître fin 2023. Un registre de concertation est d'ores et déjà à disposition en mairie.

Denis Henry, maire, et son conseil municipal informent les habitants du village que le plan local d'urbanisme intercommunal - habitat (PLUIH) se relance.

La démarche pour construire à l'échelon de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges avait été lancée début 2020 sur le territoire communal. Après une première rencontre avec les opérateurs chargés de la mise en place, le Covid, le confinement, les vagues successives du Covid ont suspendu les travaux à peine commencés. Des ateliers relatifs à diverses thématiques ont réuni les élus pour définir les grandes lignes.

Récemment, un représentant de la communauté d'agglomération



Raon-sur-Plaine, l'un des villages proches de l'Alsace, possède bien des atouts pour l'accueil de nouveaux habitants.

et un technicien du cabinet chargé de piloter la démarche sont venus rencontrer le maire et les élus. Une démarche importante pour la Déodaté et pour le village de Raon-sur-Plaine puisque le PLUIH remplacera les documents d'urbanisme existants. « Ici, c'est la carte communale qui détermine aujourd'hui les espaces constructibles. Demain, ce sera le PLUIH qui déterminera cette zone, les zones à évolution possible, les zones agricoles ou naturelles », informe Denis Henry.

« Un enjeu important »

Le PLUIH devrait remplacer la carte communale fin 2023. Un règlement déterminera les règles de construction. « Dans l'intervalle, les terrains conservent le statut actuel. Des réunions publiques et plusieurs visites d'un commissaire sont prévues. Ce dernier prendra acte des requêtes et un registre de concertation est à la disposition de tous, en mairie », ajoute-t-il. « L'enjeu est important pour le village », informent les élus, qui précisent : « On peut espérer conserver un périmètre quasi identique des zones constructibles mais il faut pouvoir répondre aux nombreuses sollicitations de personnes souhaitant habiter à Raon-sur-Plaine soit en achetant soit en construisant ou en louant. Et là, notre potentiel est hélas faible. À nous de convaincre les décideurs pour obtenir une capacité d'accueil de nouveaux habitants. »

Des atouts au village

« Nous sommes un des villages proches de l'Alsace qui attire car un village où il fait bon vivre, comprenant une école primaire, un regroupement scolaire offrant une maternelle, une garderie périscolaire, une cantine. Le village a également une épicerie, une bibliothèque, un restaurant, des artisans et même une maison d'édition. »

SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

L'Agglo se projette sur son territoire en 2035

Démographie, mobilité, économie, culture... Le conseil communautaire a fait un point d'étape dans le cadre du Projet d'aménagement et développement durables en cours d'établissement. Un chiffre est primordial : conserver 75 000 habitants sur le territoire. Avec tous les efforts qui vont avec.

7 5000. C'est le chiffre-clé de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges d'ici à 2035. Ce lundi le conseil communautaire s'est à nouveau penché sur le Projet d'aménagement et développement durables (PADD) dans le cadre de la définition du PLUih (Plan local d'urbanisme inter-communal et habitat) que la collectivité doit impérativement remettre à l'État d'ici à l'automne 2023 pour une mise en œuvre au printemps prochain. Les élus planchent dessus depuis 2017 au travers de 18 ateliers avec l'aide du bureau d'études Pragma qui en a présenté les principales orientations autour de la vitalité démographique et l'attractivité ; la vitalité économique ; la mobilité, « tout ce qui peut susciter le désir de rester, revenir ou venir habiter en Déodatia », résume Bernard Christen, du bureau d'études.

Les axes de travail détermineront les aides de l'État en fonction des domaines. D'où l'im-



Pour faire venir ou revenir de nouveaux habitants sur son territoire, la Déodatia doit développer son offre d'habitats et le tourisme. Photo d'archives VM/Cedric CITRAIN

portance d'avoir des données « crédibles à défendre ». La première d'entre elles concerne le nombre d'habitants : « Les projections de l'Insee montrent qu'il pourrait y avoir seulement 70 000 habitants sur le territoire d'ici 2035. On le voit, le premier défi c'est la stabilité démographique. »

3 100 logements en plus à prévoir

À ce titre, le Covid est plutôt positif pour les territoires ruraux ou les petites villes avec le télétravail et la volonté de beaucoup de citoyens de retrouver la campagne. C'est là que la Déo-

datia a des atouts paysagers et patrimoniaux à faire valoir. Encore faut-il pouvoir proposer des équipements qui facilitent la vie au quotidien (transports, santé, écoles et offre culturelle).

En termes d'habitat, le PADD prévoit que pour loger les 75 000 habitants à l'horizon 2035 il faut 3 100 unités d'habitations supplémentaires. « Attention pas uniquement des logements neufs, ça n'est pas crédiblement défendable quand on a une vacance de 12 %. Il faut rénover beaucoup et bâtir un peu, 1 500 logements », reprend Bernard Christen. Et laisser une place

au tourisme sur lequel la Déodatia doit pouvoir s'appuyer dans les années à venir.

« D'accord mais comment faire, en même temps, pour maîtriser les prix du foncier qui empêchent les jeunes couples de s'installer ? », demande Bernard Thomas. Le maire de Gébéal connaît bien la problématique, à deux pas de Gérardmer, sa commune subit une forte pression foncière avec des maisons secondaires notamment. Le bureau d'études n'a pas toutes les réponses, pas toutes les cartes en main non plus. D'autres ateliers suivront.

Marion JACOB

RAON-SUR-PLAINE

Urbanisme : le village met en avant son attractivité

L'élaboration d'un Plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat est désormais engagée par la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges. Le caractère attractif de Raon-sur-Plaine va permettre à la commune de prendre une part active dans le développement de l'Agglo.

« Jusqu'à ce jour, dans la commune, c'est la carte communale qui permet de définir les zones où on peut construire et celles où cela n'est pas possible », informe Denis Henry, maire, et ses adjoints Philippe Roussey et Régis Quirin.

Le service urbanisme de la communauté d'agglomération de Saint-Dié instruit les dossiers déposés pour des demandes de travaux ou un permis de construire en se référant à ce document. L'élaboration, par l'Agglo en lien avec les services de l'État, d'un Plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat (PLUih) est désormais engagée et ce document remplacera, dans chaque commune, tous les documents d'urbanisme existants.

C'est un enjeu très important puisqu'il déterminera les terrains qui resteront ou deviendront constructibles et apportera ou retirera des possibilités de construction et de développement.

L'État a déjà annoncé qu'il



La carte communale ne définira plus les zones à construire, elle sera relayée par le Plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat.

souhaitait restreindre les zones constructibles, sur l'ensemble du territoire de l'Agglo. Les communes de grande ou de moyenne taille, bien que perdant des habitants, voudront conserver ou augmenter leur surface constructible.

De nombreux atouts à faire valoir

Le maire affirme que les habitants de la commune aux nombreux atouts peuvent participer au développement de l'Agglo. Le village accueille épicerie, bureau de tabac et point Poste, école élémentaire, transports scolaires, cantine et garderie périscolaire, bi-

bliothèque, hôtel-restaurant, nombreux gîtes, maison d'édition centrée sur les livres pour la jeunesse, ranch, gîte équestre, cinq artisans, aire de détente avec jeux pour enfants, mini-terrain de foot, tables et bancs, départ ou arrivée de la voie verte de 26 km, nombreuses randonnées pédestres ou cyclistes, vers la vallée ou vers le Donon, proximité des grandes surfaces, antenne 4 G en service, mise en place du réseau Fibre.

« Sans rougir, nous pouvons faire valoir notre capacité à participer au développement de la communauté d'agglomération », fait remarquer Denis Henry.

Barbey-Seroux

Conseil municipal: l'urbanisme au cœur des discussions

Lors du dernier conseil municipal, il a été abordé la question du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUih). L'objectif, remonté par l'équipe municipale, est avant tout de recentrer sur le village.

Pour ce qui est des terrains disponibles, le maire, Bernard Liégeois, est régulièrement sollicité à ce sujet. En effet, la commune est dotée de 2 000 m de terrains devant la mairie. Ils sont constructibles, mais ils sont « mis en stand-by pour le moment. »

« Nous avons aussi deux terrains route des Evelines et un autre encore », a rappelé l'édile. Il a été souligné que le but de

ce PLUih est d'éviter les extensions de réseaux, de combler les dents creuses, tout en recentrant sur le centre-bourg.

En revanche, des extensions seront permises sur de l'existant, si elles n'excèdent pas 30 % de la superficie de la maison.

L'activité du camping a été abordée lors de réunions. Il a été demandé de permettre un éventuel agrandissement afin de ne pas bloquer l'activité économique de ce site en cas de développement.

La priorité n'est pas donnée, pour l'instant, à la vente de terrains ni aux projets de constructions sur les parcelles communales par la municipalité.



Des parcelles, appartenant à la commune, sont situées en face de la mairie.

Au Conseil Municipal

Soutien à la culture, attractivité du territoire et lutte contre les immondices...

Deux douzaines de points inscrits à l'ordre du jour de cette réunion de Conseil Municipal. Un chapitre essentiellement « administratif » qui a débuté par une « mise au point » du premier magistrat. En décembre dernier, le conseiller municipal d'opposition Romain Ganier, faisait remarquer « la pauvreté des projets en lien avec la culture à Saint-Dié-des-Vosges. »

Ce à quoi Bruno Toussaint a tenu à répondre : « Près de 3,4 millions d'euros sont versés chaque année par la Ville, et donc par les Déodatien, en faveur de la culture, compétence désormais portée par la Communauté d'Agglomération. Cette somme continuera à être versée tous les ans, conformément aux engagements pris lors des transferts.

Par ailleurs, la Commune poursuit sa politique de soutien aux associations culturelles en leur octroyant des aides directes (31 700 euros de subventions versées), et indirectes (166 200 euros de mise à disposition de locaux, matériel et personnel). La Ville a également consacré 306 000 euros au FIG en 2023. La Ville a ainsi consacré à la culture 3 882 743 euros en 2023. En euros par habitant, la Ville consacre un budget 1,6 à 1,7 fois plus important que la moyenne avec ses 194 euros par habitant. Le Déodatien finance également la culture par le biais du budget de la Communauté d'Agglomération, soit 342 000 euros. Au total, la Ville « donne » 4 224 753 euros sur un budget de 5 millions à l'Agglomération. » Coup de projecteur donné ensuite sur le futur cinéma, également sur le stationnement, un an après la mise en place de l'heure gratuite. Au total, jusqu'à présent, ce sont 350 000 heures de stationnement qui ont été offertes. Concernant les recettes, les horodateurs ont rapporté 111 000 euros, les forfaits post-stationnement, 115 000 euros.

Et le début de réunion de se poursuivre avec le vote de deux motions ; la première portant sur la déliquescence des services de santé dans le

département, la deuxième en soutien aux policiers municipaux et leurs revendications.

Développement durable

Autre point d'intérêt de ce Conseil : le débat (obligatoire mais non soumis au vote) autour du Projet d'Aménagement et de Développement Durable – PADD en abrégé dans le texte.

Une pièce centrale du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat qui met en avant trois ambitions fondatrices pour l'avenir du territoire intercommunal : l'ambition de vitalité et d'attractivité démographiques, l'ambition de haute qualité environnementale et l'ambition territoriale. Ce PADD s'articule autour de six axes thématiques qui répondent à ces trois ambitions fondatrices. Ils permettent de développer l'attractivité du territoire en assurant une offre de logements attractives tout au long de la vie, en ambitionnant une vitalité économique durable et génératrice d'emplois, en assurant une offre d'équipements, de commerces et de services facilitant la vie quotidienne, en faisant le choix d'une éco-mobilité performante et d'une accessibilité haut-débit généralisée, en construisant une identité portée par les paysages et le

patrimoine de la Déodatie, et en mobilisant les leviers environnementaux indispensables à l'attractivité durable et soutenable de la Déodatie.

Et c'est justement autour de la protection du cadre de vie et de l'environnement qu'un nouveau barème des amendes administratives a été voté, notamment afin de renforcer la lutte contre les immondices.

Des amendes dissuasives

En forêt, 20 à 30 sacs poubelles d'ordures ménagères sont retrouvés chaque mois, 150 à 200 au pied des molocks, des dizaines et des dizaines de couches pour bébés, 60 à 80 pneus ramassés, 60 à 90 appareils d'électroménager, autant de meubles... uniquement à Saint-Dié-des-Vosges.

C'en est trop ! Désormais, l'amende administrative pourra atteindre les 1 000 euros en cas de réitération des faits pour le dépôt sauvage d'ordures ménagères ou de déchets recyclables, jusqu'à 4 000 euros pour les autres types de déchets en cas de réitération dans les deux ans qui suivent la dernière sanction. Pour les personnes morales (entreprises), l'amende s'échelonnera de 1 000 à 15 000 euros. « Nous serons intransigeants. Les caméras vont se multiplier, y compris en forêt », insiste le maire.

Au fil des la réunion... peu de grands débats. Cession de biens, attributions et demandes de subventions, fixation des taux d'imposition applicables à chacune des trois taxes directes – qui restent inchangés rappelons-le... sont



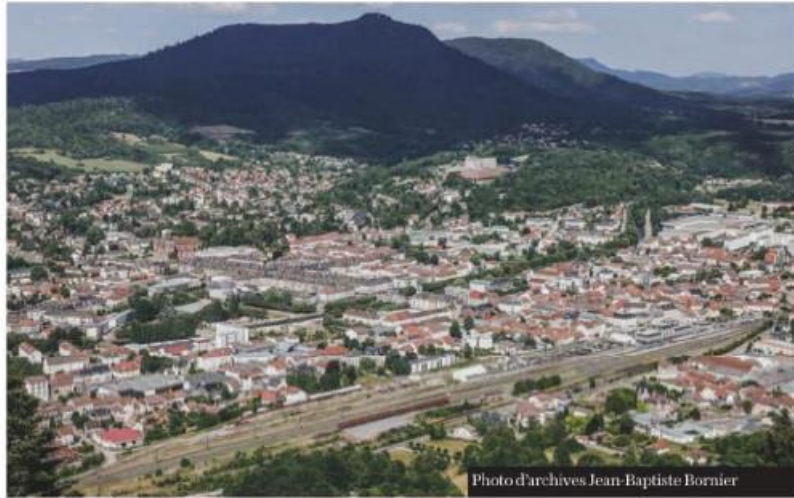


Photo d'archives Jean-Baptiste Bornier

Saint-Dié-des-Vosges • L'Agglo se projette en 2035 et prévoit la construction de plus de 3 000 logements

Saint-Dié-des-Vosges

Plus de 3 000 logements à produire d'ici 2035 dans l'Agglo

Le projet d'aménagement et de développement durable, pièce maîtresse du PLUiH, va être débattu ces prochains mois. Pour rendre la Déodaté plus attractive et faire face à la baisse démographique, les élus veulent s'appuyer, entre autres, sur une offre de logements adaptée avec un besoin global de 3 100 logements d'ici 2035.

Depuis plusieurs décennies, la Déodaté fait face à une baisse constante de sa démographie. De 81 000 habitants dans les années 70, la communauté d'agglomération de Saint-Dié n'en compte aujourd'hui plus que 75 000 et pourrait même chuter à 70 000 à l'horizon 2035. Pour éviter cela et maintenir le nombre d'habitants actuel, l'Agglo compte activer plusieurs leviers, notamment celui du logement. C'est l'un des axes du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLUiH (plan local d'urbanisme intercommunal et habitat) qui est en cours d'élaboration. Pour donner l'envie de rester, mais aussi pour susciter l'envie de revenir en Déoda-



La communauté d'agglomération travaille actuellement sur l'élaboration du nouveau plan local d'urbanisme intercommunal et habitat (PLUiH). Photo d'illustration Florent Seiler

tié, l'Agglo veut repenser l'habitat de façon à pouvoir « proposer un logement attractif et adapté à chaque individu et chaque famille, à tout moment de la vie » mais aussi « renforcer l'attractivité touristique ». D'après un document de travail que nous avons pu consulter et qui pourra évoluer ces pro-

chains mois, entre 2 900 et 3 100 nouveaux logements seraient à organiser d'ici 2035.

Réduire le taux de vacance

Cette production de logements passera par la réduction du taux de vacance du parc, qui avoisine en Déodaté les 12 %, soit 5 500 logements vacants.

L'objectif est de ramener ce chiffre à 9 % avec une récupération de 110 logements par an. Plus de la moitié des logements vacants date d'avant les premières réglementations thermiques des années 1970 et nécessite donc une remise aux normes. Sur les quelques 1 300 logements qui devront être ré-

cupérés, environ 1 000 seront destinés à répondre aux besoins liés à la baisse de la taille des ménages et 150 devraient servir au tourisme. Le reste sera intégré dans des projets de valorisation urbaine.

Transformer l'existant

L'autre levier pour assurer une offre de logement attractive sera de transformer le bâti existant, notamment « par la subdivision de grands logements en plus petits logements, où à l'inverse par la fusion de petits logements ». Un objectif de 300 unités a été chiffré.

Construire du neuf

En complément à ces différentes propositions, un objectif de 1 500 constructions neuves est également envisagé. Ce qui, finalement, représente le gros de ce projet. Toutefois, les constructions neuves devront répondre à un cahier des charges bien précis. En plus de s'inscrire dans la logique de gestion raisonnée de l'espace et de limitation des sols, les constructions neuves devront en priorité être entreprises dans « les dents creuses au sein des tissus urbains et villageois ».

• Lio Viry

Une ancienne ferme va être réhabilitée pour accueillir la future mairie à Remomeix



Les appels d'offres pour réhabiliter cette ancienne ferme qui accueillera par la suite la mairie de Remomeix ont été lancés. Photo David Henry

Réhabiliter les logements vacants, telle est l'une des ambitions du PLUih sur lequel planche actuellement la communauté d'agglomération de Saint-Dié. Une politique que met déjà en œuvre David Laxenaire, le maire de Remomeix, qui a notamment pour projet de réhabiliter une ancienne ferme afin d'y transférer la mairie. Une future mairie qui sera donc plus visible et surtout accessible aux personnes à mobilité réduite. « Le permis de construire a été accordé et les appels d'offres édités. Le projet est très très bien lancé. On espère

re même démarrer les travaux en octobre », confie le maire avec bonne humeur.

Un projet global à 1,3 million

Située au centre de la commune au 61, route de Saâles, cette ancienne ferme accueillera non seulement la mairie, mais également deux logements. Les travaux seront toutefois effectués en deux phases. La première – qui concerne la future mairie – suppose un budget de 700 voire 750 000 euros.

« Le projet total nous coûtera 1,3 million d'euros », précise David Laxenaire qui rappelle

qu'un emprunt a été contracté. « La commune est en bonne santé financière, nous n'avons plus de crédit en cours », précise celui qui souhaite rendre la commune plus attractive tout en espérant recréer du lien entre les gens. D'ailleurs, ce projet « permettra aussi de soulager la salle des fêtes ». Faute d'espace suffisant, les élus n'ont en effet d'autres choix que de s'y installer pour leurs réunions. Une logistique contraignante mais qui, d'ici une bonne année, appartient désormais au passé.

● Léo Viry

Vosges Matin – 29/08/24

Corcieux • Réunion publique sur le projet de développement durable

Dans le cadre du plan local d'urbanisme intercommunal et habitat (Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges), avec la collaboration de la mairie de Corcieux, une réunion publique aura lieu mercredi 4 septembre, à la salle de cinéma, à 18 h, pour une présentation des orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durable et la présentation de la méthodologie de définition du zonage et du règlement.



Photo Lio Viry

Saint-Dié • Le calendrier du nouveau PLUiH annoncé en réunion publique

Déodat

Le calendrier du nouveau PLUiH de l'Agglo dévoilé en réunion publique

Une réunion publique s'est tenue ce mardi 3 septembre à la salle Carbonnar pour présenter le nouveau Plan local d'urbanisme intercommunal habitat (PLUiH) à l'étude depuis six ans. On fait le point.

Pour répondre aux besoins du territoire, rendre la Déodat plus attractive et faire face à la baisse démographique, un nouveau Plan local d'urbanisme intercommunal habitat (PLUiH) est en cours d'élaboration. Plusieurs réunions publiques sont organisées sur l'Agglo pour en présenter les grandes lignes.

• Qu'est-ce qu'un PLUiH ?

Le PLUiH fixe le droit du sol et de la construction. Il contient trois documents : le règlement écrit, le plan de zonage et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP). Le nouveau PLUiH, qui est en cours d'élaboration depuis six ans, couvrira les 77 communes de l'Agglo et viendra donc remplacer les docu-

ments d'urbanisme qui faisaient jusqu'ici foi à l'échelle de l'Agglo, soit 28 plans locaux d'urbanisme (PLU), 16 cartes communales et 33 règlements nationaux de l'urbanisme (RNU). Les projections sont faites pour 15 ans, mais le document reste ouvert et évolutif.

• Qui élabore ce PLUiH ?

Ce PLUiH est le fruit d'un travail collectif mené par deux bureaux d'études (Nege/Pragma et Atelier des territoires), ainsi que par les services de la communauté d'agglomération, les élus communautaires et les équipes municipales.

• Comment a été construit ce PLUiH ?

Ce nouveau PLUiH a été conçu au service d'un projet de territoire nommé Projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Pièce maîtresse du PLUiH, le PADD prend en compte les enjeux supra-locaux, nationaux, européens et se réfère également à la loi Climat et résilience votée en août 2021. Loi qui renforce les objectifs environ-



Le nouveau PLUiH concernera les 77 communes de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges. Photo d'illustration Florent Seiler

nementaux, notamment la préservation des zones humides, la limitation de l'artificialisation des sols, qui devra passer à moins de 55 hectares pour 2032-2040 tout comme celle de la consommation foncière, qui devra être réduite à 110 hectares pour limiter les constructions.

Les zones naturelles (N) et les zones agricoles (A) demeureront inconstructibles, mais des

possibilités d'extension du bâti existant seront possibles sous certaines conditions. À noter que l'ensemble des règles applicables à chacune des quatre zones qui ont été identifiées par les auteurs du projet seront connues d'ici quelques semaines.

• Où en est-on ?

Le projet de PLUiH, en cours de finalisation, devrait être ar-

rêté en novembre par le conseil communautaire. C'est à ce moment-là que sera présenté le plan de zonage, ce document qui précise quelle zone et quel secteur appartiennent à un terrain et à quel règlement il sera soumis.

De décembre 2024 à février 2025, le PLUiH entrera dans la phase de consultation des personnes publiques associées (PPA) et des communes.

En avril 2025 démarra l'enquête publique.

Entre juin et septembre 2025, sur la base des PPA et du rapport de l'enquête publique, le dossier sera normalement finalisé, avec une approbation finale du conseil communautaire prévue à l'automne 2025, date à laquelle le nouveau PLUiH entrera en vigueur.

• Cahier de doléances

Des registres de concertation sont déjà accessibles dans toutes les communes de l'Agglo. Chacun y est libre de formuler ses remarques. Des réponses seront apportées au cas par cas.

• Lio Viry

Provençières-et-Colroy

La réunion sur le PLUiH a rassemblé un large public



Le public et les élus s'étaient déplacés en nombre à la salle des fêtes de Colroy pour la réunion portant sur le PLUiH.

Mardi, devant un public nombreux composé d'habitants et d'élus, une réunion publique s'est tenue à la salle des fêtes de Colroy-la-Grande. L'ordre du jour portait sur le plan local d'urbanisme intercommunal et habitat (PLUiH) de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Au cours de cette rencontre, les intervenants ont présenté le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ainsi que la méthodologie de définition du zonage et du règlement. Le PLUiH suit un processus d'élaboration en six grandes étapes, qui avait débuté en 2017 avec la phase d'organisation. La phase de diagnostic s'est poursuivie jusqu'à fin 2019, suivie par celle du PADD, finalisée à la mi-2022.

Actuellement, la phase de tra-

duction réglementaire, objet des réunions publiques de l'été, est en cours. Cette étape consiste en l'élaboration d'un règlement écrit et graphique (plan de zonage) et des orientations d'aménagement et de programmation. Ces éléments doivent être adaptés aux projets envisagés dans les différentes communes tout en restant cohérents avec les objectifs intercommunaux.

Le règlement graphique permettra de définir les principaux types de zones (urbaines, à urbaniser, agricoles, naturelles), chacune associée à un règlement écrit. Celui-ci déterminera, entre autres, les règles d'implantation des nouvelles constructions, les conditions d'accès et les usages des bâtiments. L'arrêt du projet est prévu pour l'automne 2024.

Raon-l'Étape

Aménagement durable : les grandes orientations dévoilées

Une réunion publique s'est tenue à Raon-l'Étape pour présenter les grandes orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) prévues dans le cadre du PLUiH. Ce projet ambitieux, initié par la communauté d'agglomération, vise à définir les lignes directrices d'aménagement du territoire pour les prochaines années.

Lundi 2 septembre à 18 h, une réunion publique de présentation des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) dans le cadre du Plan local d'urbanisme intercommunal et Habitat (PLUiH) a eu lieu à Raon-l'Étape et à Fraize. Elle a été organisée par la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et le bureau d'études chargé de ce projet.

À Raon-l'Étape, la réunion a été animée par le bureau d'études, accompagné de représentants de la communauté d'agglomération. Parmi eux, Serge Alem, vice-président délégué à l'habitat, au logement et aux travaux, ainsi que Marie Leblond, en charge du projet, avec cinq autres personnes impliquées dans le PLUiH.

Le PLUiH est un document d'urbanisme qui fixe les règles d'occupation des sols et de construction. Il s'applique sur l'ensemble des communes de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges. Il a également pour vocation de définir la politique locale de l'habitat sur le territoire (par-



Le PLUiH a pour vocation d'établir un véritable projet de territoire dans une perspective de 10 à 15 ans.

public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles). Pour résumer, le PLUiH n'est pas un simple document d'urbanisme réglementaire, il a pour vocation d'établir un véritable projet de territoire dans une perspective de 10 à 15 ans.

Validation du projet à l'automne

Le Plan local d'urbanisme intercommunal a été instauré par la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU), renforcé par le Grenelle de l'Environnement de juillet 2010 et la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Alur) de mars 2014.

Les grandes orientations du PLUiH de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges s'articulent autour de l'habitat (démographie, lo-

gement), la mobilité (équipements et services), les ressources naturelles (paysages, agriculture, forêt), le tourisme (environnement attractif, activité et développement touristique), le développement économique (commerce, formation et innovation) et le foncier (morphologie et consommation foncière).

Serge Alem a rappelé que ce projet, démarré en 2018, a été interrompu par la crise sanitaire avant de reprendre en 2021. De nombreuses réunions de travail ont eu lieu avec les différents acteurs du territoire, notamment la chambre d'agriculture et les Jeunes Agriculteurs.

Actuellement, le projet est en phase de fixation des règles communes. La validation du projet est prévue pour l'automne 2024, en vue de son application en 2025.

Vosges Matin – 10/09/24

Fraize

Le projet du futur plan local d'urbanisme présenté au public



Les intervenants ont répondu à toutes les questions posées par le public.

Le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal et habitat (PLUiH) pour les 77 communes de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges a été présenté au public à Fraize. Ce document visant à définir les grandes orientations d'aménagement et à réduire la consommation foncière, fera l'objet d'une enquête publique avant son approbation en 2025.

De nombreux habitants du secteur de la Haute-Meurthe, ainsi que plusieurs élus, se sont réunis le 2 septembre à la salle polyvalente de Fraize pour assister à la première réunion de présentation du projet de plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUiH). Ce projet concerne les 77 communes de la com-

munité d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Jacques Jallais, vice-président délégué à l'urbanisme, a rappelé les principales étapes ayant marqué l'élaboration de ce document depuis 2017. Ce PLUiH dépasse le simple cadre réglementaire de l'urbanisme : il définit un véritable projet de territoire à long terme, englobant les questions d'habitat, de démographie et de logement. L'un des principaux objectifs fixés par la loi Climat est la réduction de 50 % de la consommation foncière.

Bernard Kristel, responsable de l'étude, a présenté les grandes lignes et la méthodologie adoptée pour définir le zonage et établir le règlement du projet. Cela inclut un diagnostic préalable, la définition des orientations générales de développement

(PADD), ainsi que l'élaboration du règlement écrit et graphique.

Olivier Thill, directeur adjoint de la communauté d'agglomération, a évoqué les difficultés rencontrées pour concilier les aspirations des habitants et les exigences imposées par l'État et l'Union européenne. Plusieurs membres du public ont exprimé leurs interrogations face à ces contraintes.

La prochaine étape consiste en la tenue d'une enquête publique durant laquelle les citoyens pourront exprimer leur avis. Cette enquête durera un mois, voire davantage.

Par la suite, l'arrêt du dossier est prévu pour cet automne, avec une approbation finale du PLUiH en conseil d'agglomération à l'été 2025.

Allarmont

Le plan local d'urbanisme intercommunal habitat détaillé

Le Plan local d'urbanisme intercommunal habitat (PLUiH) remplacera prochainement le plan d'urbanisme communal actuel, afin de redéfinir les règles d'utilisation du sol et de la construction dans la région. « C'est un projet d'envergure qui pourrait impacter les habitants à court, moyen ou long terme », précise Pierre Sarrazin, maire de la commune.

Ce projet relève de la compétence de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges (CASDDV), qui coordonne l'élaboration du PLUiH en concertation avec les 77 communes de l'agglomération. Les élus locaux ont contribué activement à cette démarche, avec plusieurs réunions organisées sur le terrain pour assurer un suivi régulier.

Les dernières étapes du projet mèneront à son approbation finale. Voici le calendrier :

Novembre 2024 : arrêt du projet par le conseil communautaire.

Décembre 2024 - février 2025 : consultation des Personnes publiques associées (PPA) et des communes.

Avril 2025 : lancement de l'enquête publique, avec re-

mise du rapport du commissaire-enquêteur prévue pour fin juin.

Juin - septembre 2025 : finalisation du dossier, intégrant les avis des PPA et les conclusions de l'enquête publique.

Automne 2025 : approbation du PLUiH par le conseil communautaire.

Pierre Sarrazin rappelle que « si des demandes doivent être formulées, les habitants peuvent encore le faire jusqu'à la mi-novembre 2024 en contactant directement le service urbanisme de la CASDDV. Une autre occasion sera possible lors de l'enquête publique ».



Le PLUiH est en phase de finalisation et le relevé des compteurs d'eau dans la commune sera réalisé entre le 18 et le 24 décembre 2024.

Avril 2018

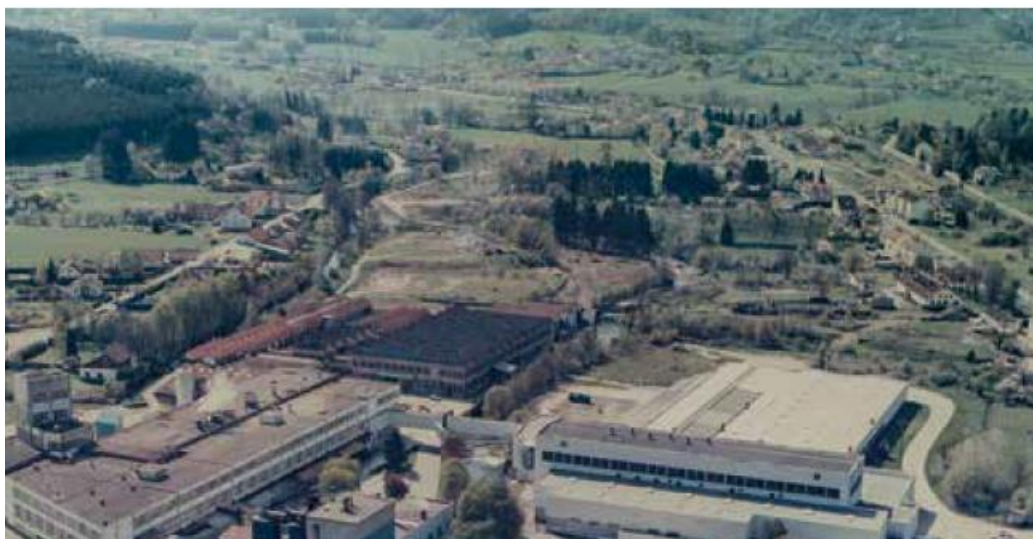
URBANISME ET HABITAT : UN PLAN POUR L'AVENIR

La Communauté d'Agglomération, compétente en matière d'urbanisme, va élaborer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat. Il s'agit d'une occasion unique de développer une vision stratégique et partagée du développement spatial du territoire, au regard de ses besoins et dans le respect des principes du développement durable. En plus de répondre aux différents objectifs contenus dans la loi NOTRe, la Communauté d'Agglomération proposera un projet de développement équilibré :

- pour assurer l'attractivité et le rayonnement du territoire en valorisant ses atouts
- pour renforcer l'attractivité résidentielle et assurer les équilibres territoriaux

- pour relever les défis environnementaux
- pour contribuer au développement et à l'attractivité économique du territoire et assurer la création d'emplois et de richesses.

Alors qu'aujourd'hui encore, il existe une diversité des situations communales (28 PLU, 16 Cartes Communales, 33 communes soumises au Règlement National d'Urbanisme, 1 Plan d'Occupation des Sols), le PLUIH ne pourra se faire sans concertation avec les communes de l'Agglomération afin d'aboutir à un projet co-construit, mais aussi avec les habitants, les associations et les personnes concernées : dessiner le prochain visage du territoire nécessite une mobilisation la plus large possible.





AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE L'ÉLABORATION DU PLUIH EST ENGAGÉE !

PLUIH... Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Habitat est un document concret qui définit le droit du sol et de la construction pour toutes les communes. Son élaboration est tombée dans l'escarcelle de la Communauté d'Agglomération, un «cadeau» que l'intercommunalité déodatienne souhaite voir aboutir après un maximum de concertation avec les élus et les habitants. On vous dit tout !

Le PLUIH est un document concret qui définit le droit du sol et de la construction pour toutes les communes du territoire. C'est le PLUIH qui définit, via son plan de zonage, où l'on peut construire et où l'on ne peut pas construire et quelles règles de constructibilité il faut respecter.

Ce droit du sol et de la construction est fait au service du projet de territoire. Une fois approuvé avec le vote du PLUIH par le conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, il sera opérationnel et s'appliquera à toute demande de permis de construire et d'autorisation d'urbanisme.

Le 27 mars 2018, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Habitat. Après une année de préparation et la sélection des bureaux d'études, l'élaboration proprement dite du PLUIH est maintenant engagée. L'ensemble de la procédure va durer plus de trois années pour aboutir à l'approbation du PLUIH logiquement en décembre 2022.

Le PLUIH est un document stratégique d'importance, il va permettre de doter la Déodatie et ses 77 communes d'un projet de territoire global porteur d'une ambition forte et

d'avenir pour les dix à vingt prochaines années. Ce projet permettra d'articuler de manière cohérente nos objectifs et notre vision pour l'ensemble des grands chapitres qui structurent la vitalité du territoire et son attractivité, ceci en traitant simultanément de l'urbanisme, de l'habitat, des services aux habitants, des transports et déplacements, du développement économique, du tourisme, de l'agriculture, du paysage et du cadre de vie, de l'environnement, de la biodiversité et, de manière transversale, du développement durable dans son ensemble.

Le PLUIH est donc un projet collectif de co-construction et de définition d'une stratégie de développement adapté à notre territoire, qui vise à renforcer la solidarité entre les communes membres. Il comporte des règles d'urbanisme justifiées et applicables à tous et constitue une interface entre les orientations d'un éventuel document supracommunautaire et l'autorisation d'urbanisme individuel.

Dans ce dossier de quatre pages consacré à l'élaboration de ce plan, vous constaterez que le document sera le fruit d'une concertation la plus large possible et ce, à différents stades de la démarche. Parce que l'avenir du territoire, c'est aussi l'avenir de chacun de ses habitants.





AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE L'ÉLABORATION DU PLUIH EST ENGAGÉE !

PLUIH... Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Habitat est un document concret qui définit le droit du sol et de la construction pour toutes les communes. Son élaboration est tombée dans l'escarcelle de la Communauté d'Agglomération, un «cadeau» que l'intercommunalité déodatienne souhaite voir aboutir après un maximum de concertation avec les élus et les habitants. On vous dit tout !



Le PLUIH est un document concret qui définit le droit du sol et de la construction pour toutes les communes du territoire. C'est le PLUIH qui définit, via son plan de zonage, où l'on peut construire et où l'on ne peut pas construire et quelles règles de constructibilité il faut respecter.

Ce droit du sol et de la construction est fait au service du projet de territoire. Une fois approuvé avec le vote du PLUIH par le conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, il sera opérationnel et s'appliquera à toute demande de permis de construire et d'autorisation d'urbanisme.

Le 27 mars 2018, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Habitat. Après une année de préparation et la sélection des bureaux d'études, l'élaboration proprement dite du PLUIH est maintenant engagée. L'ensemble de la procédure va durer plus de trois années pour aboutir à l'approbation du PLUIH logiquement en décembre 2022.

Le PLUIH est un document stratégique d'importance, il va permettre de doter la Déodatie et ses 77 communes d'un projet de territoire global porteur d'une ambition forte et

d'avenir pour les dix à vingt prochaines années. Ce projet permettra d'articuler de manière cohérente nos objectifs et notre vision pour l'ensemble des grands chapitres qui structurent la vitalité du territoire et son attractivité, ceci en traitant simultanément de l'urbanisme, de l'habitat, des services aux habitants, des transports et déplacements, du développement économique, du tourisme, de l'agriculture, du paysage et du cadre de vie, de l'environnement, de la biodiversité et, de manière transversale, du développement durable dans son ensemble.

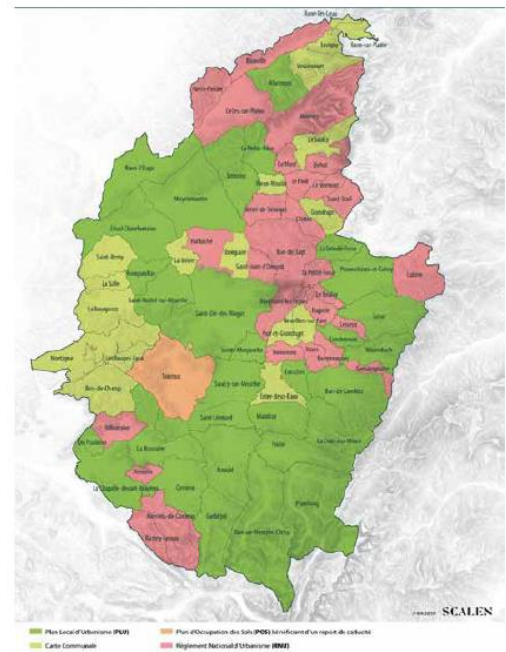
Le PLUIH est donc un projet collectif de co-construction et de définition d'une stratégie de développement adaptée à notre territoire, qui vise à renforcer la solidarité entre les communes membres. Il comporte des règles d'urbanisme justifiées et applicables à tous et constitue une interface entre les orientations d'un éventuel document supracommunautaire et l'autorisation d'urbanisme individuel.

Dans ce dossier de quatre pages consacré à l'élaboration de ce plan, vous constaterez que le document sera le fruit d'une concertation la plus large possible et ce, à différents stades de la démarche. Parce que l'avenir du territoire, c'est aussi l'avenir de chacun de ses habitants.

Une grande diversité de documents actuellement en vigueur

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le principal document d'urbanisme de planification au niveau communal ou éventuellement intercommunal. Il remplace le Plan d'Occupation des Sols (POS) depuis la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000, dite loi SRU. La Carte Communale (CC) est un document d'urbanisme simplifié dont peut se doter une commune qui ne dispose pas d'un Plan Local d'Urbanisme ou d'un document en tenant lieu. En l'absence de document de planification, c'est le Règlement National d'Urbanisme (RNU) qui s'applique en matière de droit du sol.

Pour faire simple (ou le moins complexe possible !) le futur PLUIH se substituera à ces différents documents en vigueur à l'échelle communale. Avec cette difficulté que le nombre de communes au sein de l'Agglomération entraîne un nombre de documents d'urbanisme différents actuellement en vigueur sur le territoire ! Comme le montre cette carte : l'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, c'est aujourd'hui 30 Plans Locaux d'Urbanisme, 19 cartes communales, 27 communes au RNU et un POS bénéficiant d'un report de caducité !



Un projet de territoire et une ambition porteuse d'avenir

Le PLUIH, un projet de territoire structuré autour de quatre grands axes

- Assurer l'attractivité et le rayonnement du territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et de l'ensemble de ses 77 communes en valorisant ses atouts, ses paysages et son cadre de vie en particulier
- Renforcer l'attractivité résidentielle et assurer les équilibres territoriaux et la vitalité démographique de toutes les communes
- Relever les défis environnementaux et inscrire le territoire dans une dynamique vertueuse de développement durable
- Renforcer le développement et l'attractivité économique du territoire pour assurer la création de richesses et la dynamique de l'emploi.

VIVRE ENSEMBLE >

PLUIH : VOUS AVEZ LA PAROLE !

Afin de doter notre territoire et ses 77 communes d'une vision stratégique d'avenir, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges a décidé de se doter d'un Plan d'Urbanisme Intercommunal Habitat (PLUIH).

Ce PLUIH va mettre en perspective une politique ambitieuse d'aménagement et de vitalité de notre territoire. En même temps, le PLUIH va également, de manière correspondante, définir le droit du sol et de la construction pour l'ensemble de nos 77 communes. Il s'agit donc d'un document essentiel pour l'avenir de notre Communauté d'Agglomération.

L'élaboration du PLUIH va durer quelques années. Durant l'ensemble de cette procédure, nous vous proposons de participer à la démarche. Vous trouverez le détail du calendrier participatif sur le site internet de l'agglomération : www.ca-saintdie.fr/rubrique/Vie-Pratique > Urbanisme > PLUIH

Pour commencer, nous vous invitons dès aujourd'hui à répondre au questionnaire présenté ci-dessous directement en ligne ou après téléchargement sur le site : www.pluih-ca-saint-die.fr

La date limite des réponses est fixée au 30 novembre 2019

Réponse directe en ligne : <http://pluih-ca-saint-die.fr>

Réponse par courriel à l'adresse : jeparticipe@pluih-ca-saint-die.fr

Réponse par courrier à l'adresse : 10-12, rue des 4-Frères-Mougeotte 88100 Saint-Dié-des-Vosges

AVIS, ATTENTES ET PERCEPTIONS DES HABITANTS

1. De manière générale, quels sont pour vous les atouts de votre commune ?

Nom de la commune : Réponse :

2. De manière générale, quels sont pour vous les points faibles de votre commune ?

Nom de la commune : Réponse :

3. De manière générale, quels sont pour vous les atouts de la Déodatie, du territoire de l'agglomération dans son ensemble et ses 77 communes ?

Réponse :

4. De manière générale, quels sont pour vous les points faibles de la Déodatie, du territoire de l'agglomération dans son ensemble et ses 77 communes ?

Réponse :



Pour toute question ou besoin d'aide, vous pouvez nous joindre par courriel à jeparticipe@pluih-ca-saint-die.fr



5. Pour vous, en matière de services aux habitants « écoles, petite enfance et périscolaire », trouvez-vous la situation :

☐ Très satisfaisante ☐ Satisfaisante ☐ Peu satisfaisante ☐ Insatisfaisante

Pourquoi ? :

6. Pour vous et votre vie quotidienne, en matière de services aux habitants « aides aux personnes âgées », trouvez-vous la situation :

☐ Très satisfaisante ☐ Satisfaisante ☐ Peu satisfaisante ☐ Insatisfaisante

Pourquoi ? :

7. Pour vous et votre vie quotidienne, en matière d'équipements de sports, de culture et de loisirs, trouvez-vous la situation :

☐ Très satisfaisante ☐ Satisfaisante ☐ Peu satisfaisante ☐ Insatisfaisante

Pourquoi ? :

8. Pour vous et votre vie quotidienne, en matière de commerce, trouvez-vous la situation :

☐ Très satisfaisante ☐ Satisfaisante ☐ Peu satisfaisante ☐ Insatisfaisante

Pourquoi ? :

9. Comment jugez-vous la situation économique du territoire :

☐ Très satisfaisante ☐ Satisfaisante ☐ Peu satisfaisante ☐ Insatisfaisante

Pourquoi ? :

10. Pour l'avenir du territoire et son attractivité, la valorisation du paysage et du cadre de vie vous semble-t-il être un atout :

☐ Très satisfaisante ☐ Satisfaisante ☐ Peu satisfaisante ☐ Insatisfaisante

Pourquoi ? :

Je suis : ☐ Madame ☐ Monsieur Facultatif - Nom : Facultatif - Prénom :

Âge : Profession :

J'habite (nom de la commune) :

Facultatif - Avez-vous des enfants âgés de moins de 15 ans ? Si oui, combien ? :

Facultatif - Êtes-vous membre d'une association ? Si oui, laquelle ? :

Souhaitez-vous être informé(e) des résultats du questionnaire et de la suite de la démarche (réunion d'information et d'échange, concertation...) : ☐ Oui ☐ Non

Pour bénéficier de nos informations en direct, indiquez-nous votre adresse mail :



PLUIH LES GRANDS ENJEUX IDENTIFIÉS

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat s'apprête à entrer dans sa deuxième phase : l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Il devra répondre aux deux grands enjeux mis en lumière lors de la phase de diagnostic : la démographie et l'environnement.

Le PLUIH, qu'est-ce que c'est ?

Le PLUIH - Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat - est un document d'urbanisme et de planification à l'échelle d'un groupement de communes, qui établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur ce territoire. La Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges a fait le choix d'élaborer un PLUIH afin de développer une stratégie de planification et de programmation adaptée à la nouvelle échelle territoriale. Ce document vise à harmoniser les pratiques à l'échelle des 77 communes de l'agglomération pour une meilleure gestion de l'espace. Le PLUIH est également un projet politique, construit collectivement, pour définir une stratégie de développement sur-mesure et encadrer l'aménagement des communes pour les 10-15 ans à venir.

Quatre grands objectifs

- Assurer l'attractivité et le rayonnement de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges
- Renforcer l'attractivité résidentielle et assurer les équilibres territoriaux au regard du défi démographique
- Relever les défis environnementaux et renforcer les liens entre villes, forêt et campagne
- Contribuer au développement et à l'attractivité économique du territoire pour assurer la création d'emplois et de richesses.

Concertation et information

Parce que le projet va concerner tous les habitants de la Communauté, six des réunions publiques d'information ont été organisées à travers tout le territoire, en mai 2019. En juin, un site internet a été créé (pluih-ca-saint-die.fr) et le PLUIH s'est invité dans L'Agglo Le Mag depuis le mois de juillet. En septembre et octobre, un questionnaire a été diffusé aux 80 000 habitants de l'intercommunalité tandis que six ateliers thématiques ouverts à tous ont connu une belle participation et des échanges de qualité. Ce chapitre d'information et de concertation n'est d'ailleurs pas clos puisqu'un registre destiné à recevoir vos observations et vos propositions est à disposition dans chaque mairie. Vous pouvez en outre, via le site internet, être informés en temps réel de l'avancement de la démarche.



La phase diagnostic

De mai à novembre 2019, les trois bureaux d'études mandatés respectivement pour la partie urbanisme, la partie habitat et la partie environnement ont procédé à l'étude de diagnostic afin d'identifier les enjeux auxquels devra répondre le PLUIH. Sept mois d'analyses, de rencontres, d'échanges pour identifier les forces, faiblesses et potentialités du territoire. Six axes de réflexion ont été définis :

- démographie et habitat
 - économie et emploi : industrie, artisanat, tertiaire, agriculture et tourisme
 - transports, déplacements, mobilité et communication
 - équipements, commerces et services aux habitants
 - paysage, patrimoine et cadre de vie
 - environnement : faune, flore, biodiversité, pollutions, risques et énergie renouvelable.
- Deux supra-enjeux ont été clairement identifiés : la vitalité et l'attractivité démographique ; l'environnement, le réchauffement climatique, la biodiversité et la préservation des ressources.

L'ambition démographique

Le constat : départ des jeunes pour les études ; difficulté à attirer de nouveaux jeunes ménages avec enfants ; vieillissement de la population
L'objectif : susciter le désir de rester, revenir ou venir habiter en Déodatie
Les pistes de réflexion : disposer d'un parc de logements de qualité répondant aux besoins de tous les profils d'habitants ; préserver, mettre en valeur et promouvoir les paysages comme vitrine de la Déodatie ; connecter le territoire aux territoires voisins et répondre aux besoins de mobilité interne des habitants ; en matière de commerces, d'équipements et de services, disposer d'une offre équilibrée répondant aux besoins de tous ; renforcer l'attractivité économique de la Déodatie

L'ambition environnementale

- Inscrire le territoire dans l'enjeu environnemental planétaire, c'est :
- agir efficacement contre le réchauffement climatique (accompagner le développement des véhicules électriques, développer les transports en commun, le covoiturage et les modes doux, développer les énergies renouvelables, améliorer l'isolation thermique des logements...)
 - assurer la préservation des ressources (forêts, eau, terres agricoles)
 - protéger et reconquérir la biodiversité (espaces protégés, espaces naturels et agricoles ordinaires, valorisation de la biodiversité en milieux bâtis et urbains, créer des couloirs verts dans les zones urbanisées...)
 - se protéger face aux risques (limiter le nombre d'habitants soumis au risque inondation, anticiper/réduire la propagation des feux de forêt).

Et l'habitat ?

Habiter sur le territoire de l'agglomération, c'est vivre dans un cadre naturel de qualité. Les choix d'urbanisme doivent répondre à ce fil conducteur. La construction neuve actuelle se fait principalement en diffus : il y a un équilibre à trouver pour limiter cet étalement urbain qui questionne sur l'avenir des paysages, d'autant que l'on estime à 5 000 le nombre de logements vides sur le territoire. La problématique consiste donc à rendre attractifs ces biens existants ne répondant plus aux attentes de la population : accompagner les propriétaires dans la rénovation, notamment thermique et acoustique, ou la réhabilitation des logements vides, réaliser des opérations pilotes de qualité dans l'ancien... Devenus attractifs et innovants, ces biens pourraient constituer des produits alternatifs à la maison individuelle en répondant aux attentes des publics jeunes et des publics en difficulté vis à vis du logement, en anticipant les besoins liés au vieillissement et au handicap.

2020, le PADD

Intégré au Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a deux fonctions :

- Définir les orientations d'urbanisme et d'aménagement qui concernent l'organisation générale du territoire intercommunal
- Préciser des orientations ou des prescriptions concernant plus spécifiquement des espaces ou des quartiers, ou des actions publiques

Fort logiquement, les enjeux identifiés lors de la phase Diagnostic du PLUIH seront le cahier des charges du PADD dont l'élaboration nécessitera un an de travail :

- décembre 2019 / janvier 2020 : ateliers territoriaux « enjeux du diagnostic et orientations du PADD »
- mai / juin : réunion spéciale « PLUIH mode d'emploi » pour les nouveaux élus du territoire : journée élus et trois ateliers thématiques « PADD - projet de territoire » ouverts aux habitants
- septembre / octobre : trois ateliers thématiques « PADD - projet de territoire » ouverts aux habitants : six ateliers territoriaux de présentation du PADD dans sa version de travail n°1
- novembre / décembre : réunion pour les Personnes publiques associées (PPA) consacrée au PADD - projet de territoire : réunions spécifiques de finalisation du PADD ; débat sur les orientations du PADD en conseil communautaire ; rédaction de la version finalisée du PADD.

Et après ?

- Janvier 2021 à mars 2022 : phase 3, traduction réglementaire (orientations d'aménagement et de programmation, programme d'orientations et d'actions, règlement, zonage)
- Avril 2022 à décembre 2022 : phase 4, arrêt du projet PLUIH, consultation des Personnes publiques associées, enquête publique, finalisation puis approbation du PLUIH.



URBANISME ET HABITAT OÙ EN EST-ON ?

La communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges a fait le choix d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat (PLUIH) pour développer une stratégie de planification et de programmation adaptée à la nouvelle échelle territoriale.

Les 4 grands objectifs du PLUIH

- Assurer l'attractivité et le rayonnement de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges
- Renforcer l'attractivité résidentielle et assurer les équilibres territoriaux au regard du défi démographique
- Relever les défis environnementaux et renforcer les liens entre villes, forêts et campagne
- Contribuer au développement et à l'attractivité économique du territoire pour assurer la création d'emplois et de richesses.

Ce document vise à harmoniser les pratiques à l'échelle des 77 communes de l'agglomération, en fixant les règles d'urbanisme, au service d'une meilleure gestion de l'espace. Au-delà de l'aspect réglementaire et du zonage, le PLUIH est également un projet politique construit collectivement, visant à définir une stratégie de développement sur-mesure et encadrer l'aménagement des communes pour les 10-15 ans à venir.

La première grande étape dans l'élaboration du PLUIH, entre le printemps 2019 et le mois de février 2020, consistait à dresser un état des lieux du territoire et définir les enjeux pour celui-ci, en termes de patrimoine, paysage et cadre de vie, transport, déplacement, mobilité, démographie, habitat, économie, emploi, équipements, commerces et services, environnement...

Cette phase essentielle a permis de déterminer les enjeux politiques pour le territoire, qui seront déclinés au travers du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Un premier bilan a été présenté aux élus et habitants du territoire, lors de six réunions publiques de restitution qui ont eu lieu entre décembre 2019 et février 2020.

Infos / Questions

contact-pluih@ca-saintdie.fr
www.ca-saintdie.fr, rubrique PLUIH



Le PADD

La phase diagnostic étant désormais achevée, le PLUIH entre dans sa deuxième phase, qui consiste à élaborer le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Durant cette deuxième phase de travail qui s'achèvera au printemps prochain, les élus de la communauté d'agglomération seront amenés à se positionner sur les grands enjeux politiques du PLUIH. Cela donnera lieu à un débat en conseil communautaire pour valider le PADD. Concrètement, le PADD énoncera les orientations choisies en matière d'aménagement. De ces choix découleront ensuite l'élaboration du zonage et du règlement du futur PLUIH (il s'agira de la phase 3).

Concertation et communication : la démarche participative au cœur du projet

Depuis son lancement, l'objectif du PLUIH est clair : impliquer les élus et l'ensemble des habitants dans toutes les phases du projet.

La mise en place de cette démarche participative repose notamment sur des réunions d'information régulières, des ateliers de travail participatifs, des rencontres auprès de chaque commune, une communication régulière au travers de l'Agglo le Mag et dans la presse, la création d'un site internet entièrement dédié au PLUIH, avec la possibilité de s'inscrire pour être tenu informé des dernières publications et réunions à venir, des registres de concertation, disponibles dans toutes les mairies et à la communauté d'agglomération, permettant de recueillir les avis, les questions et les idées des habitants.

Le registre de concertation

Un registre est mis à disposition des habitants, dans toutes les communes ainsi qu'à la communauté d'agglomération, durant les heures d'ouverture et ce pendant toute la durée de la procédure. Chaque personne qui en fait la demande peut y accéder et y inscrire ses remarques ou commentaires. Les données recueillies seront analysées au fur et à mesure de l'avancée du projet, selon leur nature, et il en sera tenu compte pour l'élaboration du PLUIH. Toutefois, il est important de préciser que ces demandes ne feront pas l'objet d'une réponse individuelle et toutes n'auront pas nécessairement une issue favorable.

Le site internet PLUIH

Accessible depuis le site internet de la communauté d'agglomération (lien sur le logo PLUIH, menu vertical à droite, sur la page d'accueil). Ce site internet entièrement dédié au PLUIH regroupe l'ensemble des informations liées au projet : objectifs, calendrier prévisionnel, étapes, enquête en ligne, documents en téléchargement.

Toujours dans le objectif de la démarche participative, les internautes ont la possibilité de s'inscrire au moyen d'une adresse mail, pour recevoir régulièrement des informations : dernières publications en ligne, réunions à venir, etc.



PLUIH
Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal et Habitat



Quelques informations sur les réunions et ateliers qui ont déjà eu lieu :

• Du 18 au 27 juin 2019

6 réunions publiques d'information

L'objectif de ces rencontres était d'aborder le PLUIH avec les habitants, afin qu'ils puissent déjà disposer d'un certain nombre d'informations essentielles : présentation de la démarche PLUIH, le calendrier des grandes étapes, les enjeux poursuivis et les moyens de communication et d'information mis en place.

• du 18 septembre au 23 octobre 2019

6 ateliers de travail participatifs

Participation allant de 50 à 70 personnes par atelier, débats animés et beaucoup de propositions qui en ressortent sur les différents thèmes de réflexion :

- Patrimoine, paysage et cadre de vie
- Transports, déplacements, mobilité et communication
- Économie et emploi : industrie, artisanat, tertiaire, agriculture et tourisme
- Équipements, commerces et services aux habitants
- Démographie et habitat
- Environnement : faune, flore, biodiversité, pollutions, risques et énergies renouvelables

• du 4 décembre 2019 au 12 février 2020

6 réunions de restitution

L'objectif de ces réunions était de dresser un bilan des actions déjà menées, présenter les premiers éléments de diagnostic et les premières pistes de réflexion pour les actions à venir. En moyenne, 40 personnes ont participé à chaque réunion.

Janvier 2022

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durables bientôt présenté

Depuis 2019, la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et ses communes membres sont pleinement engagées dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal-Habitat (PLUiH).

Après une phase de diagnostic, les travaux se sont poursuivis en 2021 pour élaborer un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Pièce centrale du PLUiH, le PADD a vocation à mettre en lumière des orientations stratégiques au service d'un développement équilibré et cohérent du territoire.

La construction du PADD a fait l'objet d'un travail concerté avec l'ensemble des élus du territoire à l'occasion d'ateliers de travail thématiques qui se sont tenus au cours de l'été et de l'automne 2021. Sa construction se poursuivra en 2022 et ses orientations générales seront partagées et discutées avec l'ensemble des conseillers municipaux et la population à l'occasion de réunions d'échanges qui seront programmées dans le courant de l'année 2022.

A terme, le projet trouvera sa traduction dans le règlement et le zonage du PLUiH. Un travail concerté avec les élus de chaque commune sera également mené.

Dès à présent, vous pouvez faire part de vos remarques ou projets dans le registre de concertation, accessible au public dans toutes les mairies de la communauté d'agglomération.

pluih-ca-saint-die.fr

PLU*i*H

Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal et Habitat





LE PLUIH SE DESSINE

Document définissant les règles d'occupation des sols et de construction à l'échelle de l'Agglomération, le Plan local d'urbanisme intercommunal et habitat (PLUIH) mêle les volontés intercommunales avec les obligations régionales et nationales. Après validation, il concernera les permis de construire à venir.

Six réunions pour en parler

Début septembre, six réunions publiques ont été organisées dans l'optique de présenter le principe du Plan local d'urbanisme intercommunal et habitat. Tenues à Fraize, Raon-l'Étape, Provençères-et-Colroy, Saint-Dié-des-Vosges, Senones et Corcieux, elles étaient l'occasion de préciser les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et les lois nationales qui s'imposent, dont la loi Climat et Résilience. Après un temps d'explication, les différents intervenants ont pris le temps de répondre aux interrogations des habitants.

Jusqu'à aujourd'hui, d'une commune à l'autre, les documents d'urbanisme variaient. Certaines disposaient d'une carte communale ou d'un plan local d'urbanisme tandis que d'autres étaient soumises au Règlement National d'Urbanisme.

D'ici quelque temps, cette complexité appartiendra au passé : disposant de la compétence adéquate, la communauté d'agglomération travaille sur l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme intercommunal et habitat (PLUIH) pour simplifier la donne. « On veut homogénéiser les règles sans les uniformiser. On souhaite qu'elles soient cohérentes avec les spécificités des communes sans pour autant en avoir trop », affirme Hervé Vauthier, directeur du service Urbanisme.

Débatu en 2022, le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) en a présenté les contours : le document devra trouver l'équilibre entre le respect de l'ambition « zéro artificialisation nette » de l'État (Loi Climat et Résilience) et la volonté politique de l'Agglomération, visant un objectif de 75 000 habitants à l'horizon 2040.

Pour le mettre en œuvre, le principal chantier consistait à délimiter le zonage ou autrement dit, l'espace constructible. De là, quatre familles de zones sont nées : urbaines, à urbaniser, naturelles et agricoles (constructible, agropastorale et inconstructible). Parmi celles-ci, seules les zones urbaines, à urbaniser et une partie des zones agricoles pourront recevoir de nouvelles constructions. « Il se peut que certaines maisons actuelles se retrouvent en zone non-constructible mais la souplesse du règlement fait qu'une extension ou une construction d'annexe peut être possible sous conditions », précise Hervé Vauthier.

Construit avec les élus, les services de l'État et les personnes publiques associées, ce zonage sera complété par un nouveau règlement écrit qui précisera toutes les modalités. Des nouveautés auxquelles se greffera la lutte contre la vacance des logements avec la mise en place d'outils au sein d'un plan d'action poursuivant le travail effectué. À l'évidence, pour la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, l'avenir se construit progressivement.

Annexe 3 – Bilan des registres de concertation